



15 AOÛT 1960-15 AOÛT 2022

Denis Sassou N'Gesso : pour une transition intergénérationnelle responsable

La présence croissante des jeunes et des femmes dans les institutions publiques, en particulier l'élection de beaucoup d'entre eux à l'Assemblée nationale et dans les conseils locaux lors des scrutins de juillet dernier, est saluée par le président de la République qui y voit le signe d'une évolution positive de la démocratie congolaise. Et surtout un « élan qu'il importe de conforter pour évoluer vers une transition intergénérationnelle responsable et positive ainsi que vers les objectifs « Parité »,

a-t-il notamment souligné dans son message à la nation à l'occasion de la fête de l'indépendance. Le chef de l'Etat a exhorté les jeunes à apprendre davantage auprès des anciens et à l'école de la vie. Dans un autre volet, le président Denis Sassou N'Gesso a plaidé pour la mise en œuvre effective de la décentralisation et appelé les Congolais à s'approprier leur destin en investissant dans la production agricole afin de desserrer l'étau des importations alimentaires à grands frais.

Page 9

TOURISME

Valorisation prochaine du site de la Loufoulakari

Le gouvernement et la Société de tourisme, de loisirs et de découvertes du Congo ont signé le 12 août à Brazzaville, un protocole d'accord d'un montant de 2 285 000 000 FCFA pour la valorisation du site de la Loufoulakari situé dans le département du Pool.

Cet accord va permettre de développer et promouvoir le tourisme et l'écotourisme sur le site pittoresque et ses environs à travers la construction d'un certain nombre d'infrastructures.

Page 3



SEMI-MARATHON DE BRAZZAVILLE

Les Kenyans sur la haute marche du podium



Le président de la République encourageant l'athlète kenyan Adiac

La dix-septième édition du Semi-marathon international de Brazzaville a été remportée hier en version masculine par le Kenyan Geoffrey Kipyego (1h 03 min 05) et chez les dames par sa compatriote Lilian Jelect (1h 09 min 55). Au niveau des athlètes nationaux, Kevin Bobanda (1h 11 min 21) et Chardevie Misamou (1h 25 min 21) se sont imposés à l'issue d'un parcours de 21,100km. Cinq cent compétiteurs des douze départements du Congo et dix-sept étrangers ont participé à cette compétition qui revient après deux ans d'interruption due à la pandémie du coronavirus.

Page 13

COUPE DU CONGO

Les Diabes noirs vainqueurs



Les Diabes noirs remportent leur 9^e coupe du Congo vainqueur en 2019.

Les Diablotins ont dominé hier leurs adversaires d'As Otoho (1-0) au stade Alphonse Massamba-Débat en match comptant pour la finale de la coupe du Congo de football. Ils succèdent ainsi à l'Étoile du Congo vain-

Peu avant, le Football club féminin la Source a détrôné Epah Ngamba (10 tab 9) chez les dames à l'issue d'un nul stérile (0-0) en temps réglementaire.

Page 13

ÉDITORIAL

Retour au charbon

Page 2

INTERVIEW

Ma Fulin : « Partager les responsabilités face à la crise alimentaire mondiale »

Page 8

ÉDITORIAL

Retour au charbon

C'est l'une des conséquences du conflit en Ukraine. En raison des sanctions visant la Russie, la plupart des pays européens qui s'approvisionnaient en cette source d'énergie auprès de fournisseurs russes ont cessé de le faire. Un désengagement à effet immédiat sur les engagements pris en Europe notamment concernant l'abandon progressif des centrales à charbon du fait de leur taux de pollution jugé élevé.

Sur le Vieux continent, les pays parmi ceux dont la position avant-gardiste en faveur de l'environnement est reconnue ont renfloué leurs centrales traditionnelles y compris celles qui attendaient d'être fermées. L'Allemagne, l'Italie, la Bulgarie, la Grande-Bretagne, la France comptent parmi ces Etats dont les gouvernements, pour faire face à la crise du gaz, à ses conséquences sur les ménages et les économies, ont décidé ce retour au charbon.

On s'installe certainement dans une longue pause sur la mise en œuvre des mesures visant la réduction progressive de l'utilisation des énergies polluantes et de leurs sources de production. La communauté internationale a recommandé aux Etats d'atteindre d'ici 2030 l'objectif de réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. Les pays industrialisés ont promis d'accompagner ce processus en faisant leur part de « sacrifices », mais aussi en soutenant financièrement les régions du monde qui sont les moins polluantes mais impactées par ce phénomène.

Avant même que n'éclate la guerre russo-ukrainienne au grand jour en février dernier, il y avait cette chronologie de belles intentions sur le financement de la crise climatique. Le remue-ménage qu'elle a provoqué bien au-delà du champ de son déroulement montre qu'il sera difficile de réunir les moyens adéquats pour tenir ce pari. Prions que le temps se régule par lui-même !

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

La quatorzième législature s'est achevée le 13 août

Après avoir siégé à l'hémicycle pendant cinq ans dans le cadre de la quatorzième législature, certains députés ont quitté l'Assemblée nationale le 13 août à l'issue de la quinzième et dernière session ordinaire de la chambre basse du Parlement. C'est le cas du deuxième questeur, Léonidas Carrel Mottom Mamoni, qui a fait ses adieux au bureau de l'institution le 12 août.



Léonidas Mottom Mamoni traduisant sa reconnaissance à Léon Alfred Opimbat, Joseph Kignoumbou-Kia-Mboungou et à Pierre Obambi DR

La rentrée parlementaire de la quinzième législature aura lieu le 16 août à l'Assemblée nationale. Ce sera sans Mottom Mamoni, deuxième questeur lors de la quatorzième législature dont le rêve a été brisé en pleine course suite au retrait de sa candidature par l'administration électorale. Candidat à sa propre succession dans la deuxième circonscription électorale de Ouesso, dans la Sangha, le député sortant s'était d'abord vu retirer la confiance du Parti congolais du travail (PCT) avant d'être sanctionné pour des propos jugés « inacceptables » lors d'un meeting de campagne. Reçu par les membres du bureau de l'Assemblée nationale, Léonidas Carrel Mottom pense que cela relève désormais du passé. « Nous avons passé cinq ans ensemble, cinq ans de bonheur et d'actions. Je voudrais donc saisir cette occasion pour vous dire un grand merci, vous traduire ma gratitude, ma reconnaissance pour tous ces mo-

ments que nous avons passés ensemble. A 24 heures de notre séparation, je voudrais simplement dire à chacun de vous que la vie est comme une planche à bascule ou une courbe. Tantôt elle est en bas, tantôt elle est en haut, mais il faut continuer à croire dans l'espérance de la vie », a-t-il déclaré.

Il a, par ailleurs, réaffirmé son soutien « indéfectible » au président de la République et au PCT avant de remercier le président de l'Assemblée nationale et les membres du bureau. « Ces derniers m'ont adopté comme un enfant. Avec nombreux parmi vous, nous avons développé des liens qui sont devenus à la limite des liens de famille. Il faut maintenir ces liens, aux grands hommes, les grandes épreuves, mais soyez rassurés que je me porte bien et je suis convaincu que le meilleur est à venir », a dit Mottom Mamoni en termes d'adieu.

Représentant l'institution, le premier vice-président de l'As-

semblée nationale, Léon Alfred Opimbat, a demandé au désormais ancien deuxième questeur de tirer les enseignements de cette grande expérience qu'il a vécue pendant les cinq ans. Il a également rappelé que le passage de Mottom à la chambre basse du Parlement a été auréolé du fait qu'il a sauvé le bureau en initiant une proposition de loi portant statut de l'artiste en République du Congo. « Vous avez laissé la loi Mottom, cela veut dire que votre passage à l'Assemblée nationale n'a pas été vain, je vous dis tout simplement bon vent puisque la vie est ainsi faite, vous êtes là au service de la République. Vous êtes appelés à servir la République sous d'autres formes, comme vous avez été membre du gouvernement avant de devenir député. Qui sait demain ? C'est votre fidélité, votre engagement et votre patience qui le dira », a conclu Léon Alfred Opimbat.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-
donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -
Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé
Ngoni /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marleine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -
République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -
République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TOURISME

Plus de deux milliards FCFA pour valoriser la Loufoulakari

Le gouvernement a signé, le 12 août, à Brazzaville un protocole d'accord sur le développement durable du tourisme à Loufoulakari, dans le département du Pool, avec la Société de tourisme, de loisirs et de découvertes du Congo.

D'un montant de 2 285 000 000 FCFA, cet accord permettra à la Société de tourisme, de loisirs et de découvertes du Congo de développer et promouvoir le tourisme et l'écotourisme sur le site de la Loufoulakari et ses périphéries immédiates. En effet, cet investissement concerne la réalisation d'ouvrages et autres infrastructures utiles au développement et à l'exploitation commerciale du tourisme et de l'écotourisme. Il s'agit principalement de créer des facilités d'hébergement, de restauration, de transports, de communication, de loisirs sains et de détente pour les visiteurs.

La durée du protocole d'accord est fixée à dix ans renouvelable et les investissements à réaliser sont placés sous tutelle des ministres en charge du Tourisme et de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé. Ceci en matière de suivi de l'exécution du protocole d'accord.

Une bonne initiative selon le ministre Denis Christel Sassou N'Guesso qui s'est réjoui d'avoir en face un partenaire privé national qui va investir plus de deux milliards FCFA pour le développement d'un site touristique. « Au Congo, nous souffrons un peu du fait que le secteur privé national ne soit pas très mis en avant, c'est à ce titre que nous nous réjouissons qu'un partenaire congolais puisse investir autant d'argent en partenariat public-privé pour développer ce site qui servira à la restauration, à l'hôtellerie et surtout au développement des villages environnants », a déclaré le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, cosignataire de l'accord.

Il a, par ailleurs, rappelé que le tourisme est l'un des six piliers du Plan national de développement (PND) 2022-2026. « Je tiens



Signature du protocole d'accord DR

vraiment à saluer cette initiative que le gouvernement appuiera puisqu'elle permettra à notre pays de connaître un certain rayonnement et que les personnes à l'étranger puissent venir visiter le Congo », a conclu le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

Le respect des conditions environnementales est de mise

La ministre du Tourisme et des Loisirs, Destinée Hermella Doukaga, a, de son côté, rappelé que le site de la Loufoulakari fait partie d'une série des sites patrimoniaux naturels identifiés, répertoriés dans le projet de société du chef de l'Etat. Pour elle, le gouvernement s'attèle à élaborer un dispositif législatif et réglementaire solide à l'effet de permettre la mise en œuvre du PND. Avec la signature de ce protocole d'accord, nous marquons un pas. « Nous sommes tout à fait satisfaits parce que le site de la Loufoulakari est d'une attraction majeure. C'est un lieu de curiosité tout à fait unique. A lui-même, il peut justifier la raison d'une visite de touristes de partout. Ce protocole d'accord va permettre

l'aménagement de ce site patrimonial et, en le faisant, nous sommes persuadés que cet aménagement sera accompagné des faits positifs en faveur des touristes et des populations environnantes », a-t-elle indiqué.

Destinée Hermella Doukaga a, enfin, rassuré l'opinion publique que les aménagements à réaliser tiendront compte de l'impératif de la préservation de l'environnement de manière à éviter de perturber la population locale ou de créer la fragilité de l'intégrité du site. « Nous sommes persuadés que le partenaire privé prendra en compte cette exigence gouvernementale », a-t-elle souhaité.

Gérant, directeur général de la Société de tourisme, de loisirs et de découvertes du Congo, Serge Laurent Mouyi pense que le site de la Loufoulakari est magnifique. « J'ai visité ce site, je me suis dit qu'il méritait d'être mis en valeur et de développer tout autour une activité touristique tout en respectant la nature, l'environnement. Je pense que le ministre a tout expliqué et nous allons respecter les conditions qu'il y a dans ce partenariat », a-t-il promis.

Parfait Wilfried Douniama

Air France hélas !

Plus les jours passent plus se confirme le fait que la très puissante compagnie Air France s'autodétruit. Non pas du fait de ses personnels commerciaux au sol et navigants à bord de ses appareils qui sont plus que jamais à l'écoute de ses passagers, mais en raison du mépris manifeste dont sa direction témoigne à l'égard de ces mêmes passagers en leur imposant des tarifs de plus en plus aberrants pour l'achat de leurs billets.

Alors que partout dans le monde les vols des différentes compagnies aériennes ont repris sur les cinq continents à des prix raisonnables, les tarifs d'Air France, eux, ne cessent de s'élever tout particulièrement en classe affaires et en classe dite « premium » (economy). Avec des chiffres aberrants qui atteignent 4.200.000 F CFA pour un aller-retour Brazzaville-Paris- Brazzaville en classe affaires, 3.200.000 F CFA pour un aller-retour en classe premium, 1.400.000 F CFA pour un aller-retour en classe éco. Des tarifs qui impactent durement les finances des clients de la compagnie et que rien ne justifie dans le moment présent où l'économie mondiale se relance au sortir de la crise provoquée par la pandémie de Covid-19.

Mieux vaudrait pour Air France tirer de la crise que provoque aujourd'hui l'envolée de ses tarifs en Afrique les leçons que celle-ci impose. Si elle ne le fait pas, en effet, et ne pratique pas à nouveau des tarifs raisonnables, elle paiera cher, très cher cette dérive en perdant le marché du continent où elle tirait jusqu'à présent une grande partie de ses bénéfices.

Parole d'un client fidèle qui emprunte régulièrement ses vols vers Brazzaville et Kinshasa, mais qui en vient aujourd'hui à douter de la survie de la compagnie française dans cette partie du monde.

Jean-Paul Pigasse

LE FAIT DU JOUR

Blinken, Lavrov, l'Afrique et les deux Congo

En l'espace de quelques jours, deux semaines pour être précis, la diplomatie internationale, dans ce qu'elle a de plus emblématique en termes de poids des acteurs en vue, a jeté son dévolu sur l'Afrique. En témoignent les visites successives de Sergueï Lavrov, le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie fin juillet, et d'Antony Blinken, le Secrétaire d'Etat américain début août. L'un était au Congo-Brazzaville, l'autre au Congo-Kinshasa.

Lavrov et Blinken conceptualisent d'une certaine manière l'idée du bien ou du mal telle qu'elle se structure autour des valeurs que revendiquent ou incarnent l'une et l'autre des puissances qu'ils représentent à l'international au-delà de leur modeste personne. Car tout compte fait, les deux hauts diplomates sont les fonctionnaires de leurs Etats, astreints à toutes sortes d'obligations, mais avant tout des chefs de famille, chacun songeant peut-être souvent, entre deux avions, à ce que la sienne se porte toujours mieux afin qu'ils accomplissent leur délicate mission de la meilleure façon qui soit.

Laissons de côté les autres étapes de leurs périples pour des raisons évidentes

et penchons-nous sur celles concernant les deux Congo. En essayant d'en tirer de possibles enseignements. Il est clair que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sont brouillés au plus haut point depuis le déclenchement par Moscou de son « opération militaire spéciale » en Ukraine considérée du côté de Washington ni plus ni moins comme une guerre d'invasion injustifiée contre un Etat souverain. Laissons aussi de côté des faits d'histoire susceptibles de renvoyer dos-à-dos les grandes puissances lorsqu'elles agissent en fonction de leurs intérêts du moment.

Quand il est passé au Congo-Brazzaville pour s'entretenir avec le président Denis Sassou N'Guesso, le 25 juillet, à Oyo, dans le Nord du pays, Sergueï Lavrov avait mis l'accent sur le raffermissement des liens entre son pays et le Congo et annoncé des initiatives nouvelles dans les domaines de l'économie, des investissements, de la formation et de la santé. Au cours d'un échange avec la presse en compagnie de son homologue congolais, Jean-Claude Gakosso, le chef de la diplomatie russe est longuement revenu sur la crise en Ukraine, justifiant naturellement la position de Moscou. Lavrov a par-dessus tout acté le fait que Brazzaville réi-

tière sa neutralité dans ce conflit.

A Kinshasa où il a été reçu par le président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, le 9 août, Antony Blinken a de son côté évoqué la consolidation de l'axe Kinshasa-Washington, la situation précaire à l'est de ce pays ainsi que les relations difficiles avec le voisin rwandais. Il s'est aussi exprimé devant la presse aux côtés de son homologue Christophe Lutundula Apala, vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la RDC. Au cours de son exposé, le chef de la diplomatie américaine a rarement fait allusion à la crise ukrainienne sur laquelle, de toute évidence, la position de son pays est connue. A la vérité, la presse kinoise souhaitait surtout entendre le secrétaire d'Etat américain sur la crise de l'Est. Elle en est sortie rassurée, pourrait-on dire, puisque ce dernier tout en déclarant soutenir les initiatives de paix en cours dans cette crise s'est élevé contre tout soutien de partie quelconque aux mouvements rebelles actifs sur le territoire de ce pays.

Kinshasa et Brazzaville peuvent-elles profiter de ce regard appétissant que leur adressent Washington et Moscou dans le moment présent ? Assurément oui, et cela non pas sur la guerre en

Ukraine (elle finira un jour par rendre son « verdict »), mais sur des sujets nationaux et régionaux dont la sensibilité transcontinentale est considérable. Dans tous les cas, Sergueï Lavrov tout comme Antony Blinken avec qui le président Denis Sassou N'Guesso s'est entretenu au téléphone le 10 juillet ont tour à tour parlé du conflit libyen, de la stabilité en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs ainsi que des pourparlers de paix impliquant les deux capitales congolaises.

L'Américain et le Russe ont surtout aussi rappelé la place du Bassin du Congo dans la survie de l'humanité. C'est un dossier important au même titre que les sujets rappelés plus haut sur lesquels, s'ils le veulent bien, les gouvernements de Kinshasa et de Brazzaville, en mutualisant leurs efforts et dans une dynamique d'intégration assumée, pourraient bâtir au cœur de l'Afrique, avec d'autres pays voisins, un excellent laboratoire de convergence pour le développement. Ils savent leur région d'ancrage gorgée de richesses, d'intelligences et promise à un bel avenir. Matérialiser un tel challenge suppose d'œuvrer à ce que les échanges entre les deux capitales se multiplient encore davantage.

Gankama N'Siah

Compte rendu du Conseil des ministres du samedi 13 août 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni le samedi 13 août 2022 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Deux affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

-Un projet de loi organique au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ;

-Un projet de loi au titre du ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé ;

I/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones.

Invité par le président de la République à prendre la parole M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi organique déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ainsi que la procédure à suivre.

D'emblée, le ministre Bininga a rappelé que l'article 189 de la Constitution a institué la Cour des comptes et de discipline budgétaire, alors que l'article 190 de la loi fondamentale dispose qu'une loi organique détermine ses conditions d'organisation et de fonctionnement.

La mise en œuvre de ces dispositions implique un nouveau cadre juridique pour la Cour des comptes et de discipline budgétaire, chargée principalement du contrôle des finances publiques.

Le projet de loi organique renforce l'organisation fonctionnelle de la cour par le biais du contrôle juridictionnel des administrations publiques, des établissements publics, des collectivités locales et des entreprises d'Etat et /ou des sociétés d'économie mixte et autres organismes, au niveau central et sur l'étendue du territoire national.

Le projet de loi organique soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres comporte quelques innovations, à savoir : la consécration de la cour des comptes en qualité de plus haute juridiction financière ; le renforcement de son indépendance à l'égard du gouvernement comme du Parlement et son autonomie par rapport à toute autre juridiction.

Au titre de ses attributions juridictionnelles, la Cour des comptes et de discipline budgétaire peut prononcer des sanctions, notamment à l'encontre des ordonnateurs, des contrôleurs financiers, des comptables publics et des comptables de fait.

La cour dispose d'attributions non juridictionnelles, dont notamment : l'assistance du Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et la certification, la régularité, la sincérité et la fidélité du compte général de l'Etat ; le contrôle de la légalité financière et de la conformité budgétaire de toutes les opérations de dépenses et de recettes de l'Etat ; l'évaluation de l'économie, l'efficacité et l'efficience de l'emploi des fonds publics au regard des objectifs fixés, des moyens utilisés et des résultats obtenus, ainsi que celle de la pertinence et de la fiabilité des méthodes, indicateurs et données permettront de mesurer la performance des politiques et des administrations publiques.

Enfin, la Cour des comptes et de discipline budgétaire peut procéder aux enquêtes et analyses sur toute question budgétaire, comptable et financière, à la demande du gouvernement ou du Parlement.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ainsi que la procédure à suivre. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de loi relatif aux contrats de partenariat public-privé.

Le ministre Sassou Nguesso a relevé le fait que notre pays s'est engagé depuis plusieurs années sur la voie de réformes visant à rendre son économie plus dynamique et compétitive, afin d'amorcer sa transformation grâce à la mise en œuvre de plans nationaux de développement.

Cette vision prospective permettra de relancer le financement du développement grâce à la libéralisation de l'économie congolaise ; elle favorisera également la construction et la modernisation des infrastructures de base, ce qui devrait entraîner l'amélioration de la qualité des services 042 022 - fournis aux populations et le bien-être de celles-ci.

Compte tenu des coûts importants que requièrent la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de ces infrastructures et au regard de la faiblesse des res-

sources budgétaires de l'Etat, qui ne permettent pas de pallier le manque de capitaux devant répondre aux besoins énormes de l'économie nationale, les pouvoirs publics ont jugé opportun de solliciter la participation du secteur privé à leur conception, leur financement et leur exploitation.

Le projet de loi soumis à l'examen du Conseil des ministres a pour objectif d'inciter le secteur privé à répondre à cette ambition, grâce à la mise en place d'un cadre juridique équilibré pour sécuriser les investissements.

A cet égard, les partenaires privés pourront rentabiliser leurs investissements et à l'Etat de répondre à la forte demande en infrastructures de base, facteurs de développement.

Ainsi, le contrat de partenariat public-privé constitue une solution innovante qui permettra, d'une part à l'Etat, seul garant de l'intérêt général, de fournir un service public de qualité aux populations et, d'autre part, à assurer au partenaire privé le retour sur investissement ainsi que le profit.

Enfin, ce mécanisme permettra de réduire sensiblement le recours aux ressources budgétaires de l'Etat dans le financement des infrastructures et équipements, en favorisant la mobilisation des capitaux provenant du secteur privé.

Le cadre institutionnel ainsi que les organes de gouvernance des contrats de partenariat public-privé sont les suivants : le comité national du partenariat public-privé, placé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement ; le comité technique ; le secrétariat permanent des partenariats public-privé ; la commission de passation des contrats de partenariat public-privé ; la commission de contrôle des partenariats public-privé ; les personnes publiques contractantes.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif aux contrats de partenariat public-privé. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Après que l'ordre du jour ait été épuisé, M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement, a pris la parole au nom des membres du gouvernement ; il a rendu hommage à l'action du président de la République, dont la volonté d'œuvrer à l'enracinement de plus en plus profond de la démocratie dans notre pays est constante ;

En effet, il convient de noter que le président Denis Sassou N'Guesso a permis que les élections prévues par la Constitution se tiennent à date et terme échus, notamment depuis 2002. Les élections législatives et locales qui viennent de se dérouler en juillet 2022, dans la paix et la sérénité, en sont une illustration éclatante.

Le Premier ministre a indiqué que l'ensemble des membres du gouvernement ont œuvré depuis bientôt 15 mois, aux côtés du président de la République, pour jeter les bases qui doivent permettre la réussite du projet de société sur la base duquel le chef de l'Etat a bénéficié de la confiance du peuple congolais.

Poursuivant son propos, il a précisé que ce projet, devenu depuis lors la charte de l'action gouvernementale, connaîtra certainement une nouvelle impulsion à l'orée de la nouvelle législature consécutive à l'installation prochaine d'une Assemblée nationale renouvelée.

Prenant la parole, le président de la République, tout en remerciant et félicitant les membres du gouvernement pour leur ardeur et leur abnégation au travail, a réitéré les axes prioritaires sur lesquels il entend placer l'action des pouvoirs publics pour les prochains mois.

Le chef de l'Etat a notamment insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du projet de développement d'une agriculture au sens large, dont l'aboutissement heureux, grâce à l'assistance aux producteurs, permettra aux Congolaises et aux Congolais de « manger et de consommer de plus en plus congolais ».

Cet objectif majeur est d'autant plus crucial que les événements actuels au plan mondial, ponctués par une grave crise agricole et alimentaire, prouvent la nécessité pour notre pays et donc notre peuple, de répondre à cette ardente obligation.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 11h 15.

Fait à Brazzaville, le 13 Août 2022

**Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement,
Thierry Lézin MOUNGALLA**

RELIGION

Lékéty bientôt érigée en sanctuaire marial africain

Première localité par où la mission d'évangélisation est entrée au Congo, Lékéty située dans le département de la Cuvette-Ouest est en passe de devenir un sanctuaire marial et un lieu de pèlerinage à l'image de Linzolo dans le département du Pool. Initiateur de ce projet, l'évêque métropolitain du diocèse d'Owando, Victor Abagna Mossa, s'explique dans une interview aux Dépêches de Brazzaville.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B) : Monseigneur, vous menez, avec vos collègues des diocèses de Ouesso et d'Impfondo, un projet de renaissance spirituelle. En quoi consiste-t-il ?

Mgr Victor Abagna Mossa (VAM) : Ce projet est celui de Lékéty, car c'est par là que la toute première mission d'évangélisation est entrée au Congo. On a voulu faire de la grotte qui est placée là-bas un sanctuaire et un lieu de prière pour Marie. Il y a eu quelques petits signes là-bas pour les chrétiens. C'est pour cette raison que nous travaillons pour que cette localité devienne un lieu de référence de prière pour les chrétiens.

Pendant longtemps, ce n'était pas un sanctuaire, le lieu était oublié et nous voulons l'ouvrir pour que le chrétien qui se trouve à Ouesso, à Impfondo et partout ailleurs sache que là-bas il peut se retirer et prier Marie comme s'il allait à Lourdes. Tout le monde n'a pas cette chance de s'y rendre. Alors, on les invite humblement à venir à Lékéty où ils pourront parler avec la maman de Dieu. On

veut faire de cet endroit un lieu de pèlerinage, pas seulement pour l'archidiocèse mais aussi de l'Afrique.

LDB : Aviez-vous des partenaires financiers pour la réalisation de ce projet ?

Mgr VAM : En termes de financement, nous commençons à les solliciter et nous avons foi que nous parlerons aux bienfaiteurs lorsqu'il faudra arranger la grotte pour qu'elle soit plus belle. Personnellement, je me dis que si Dieu veut que ce projet se réalise, il nous fera trouver des bienfaiteurs. Je n'ai pas de crainte pour ça.

Cependant, on a voulu commencer petitement, il y a des gens qui vont même plus vite que nous. Nous nous disions que nous commençons et après nous ferons connaître le projet. Mais les choses sont allées plus vite. Les gens sont avertis, les autorités sont venues aussi. Nous souhaitons, par ailleurs, commencer par les autochtones, ceux du coin de Lékéty parce qu'ils connaissent ce lieu et savent que Marie a été



aimée là-bas et Marie agit déjà. En passant par eux, je suis sûr que les autres le sauront.

L'église de Lékéty date de 1883. Il y a eu quelques déplacements au gré des événements, mais ça a toujours continué. Elle a parfois manqué des prêtres, mais sinon jusqu'à présent elle subsiste. La première construction

était tombée en ruine, nous l'avions refaite, mais là nous revenons presque au premier endroit avec une petite source à côté.

LDB : Peut-on dire que ce projet a le caractère d'une mission d'évangélisation et réévangélisation du peuple de Dieu ?

Mgr VAM : A travers ce projet, c'est à la fois une mission d'évangélisation et de réévangélisation. C'est vrai qu'il y a eu, par exemple, de nouveaux mouvements religieux (catholique, protestant, orthodoxe et autres) mais est-ce qu'on voit le Congolais vivre dans l'amour ? Alors, dans ce sens, nous avons besoin d'amour. Marie peut nous apprendre à aimer réellement l'autre tel qu'il est. Nous avons donc besoin de réévangéliser. Je parle souvent à mes chrétiens d'Owando de vol. Mais nous avons besoin de reprendre le 7^e commandement de Dieu qui dit : « Tu ne voleras pas ». Or, aujourd'hui, on peut dire que ce commandement ne fait plus rien. Alors, il faut ramener le Congolais à être

chrétien et à s'aimer.

LDB : Quel message lancez-vous aux chrétiens de votre archidiocèse ?

Mgr VAM : Les chrétiens dans l'archidiocèse sont avertis que nous allons ériger Lékéty en sanctuaire marial africain. N'hésitez pas à le dire à nos frères centrafricains, gabonais, tchadiens, camerounais... qu'ils peuvent venir à Lékéty et prier. Il y en a qui viendront certainement avec nous prier ce 15 août pour le Congo. En effet, le tout premier président Fulbert Youlou avait bien dédié le Congo à Marie. Et nous prions pour que le Congo redevienne précieux pour Marie et que nous-mêmes revenons à son écoute.

LDB : A quand le lancement effectif de ce projet ?

Mgr VAM : Nous avons été en réunion pastorale à Boundji, et là nous avons parlé du projet. Et nous nous sommes dit que nous allons donc le lancer ce 15 août, date à laquelle le premier président, l'abbé Fulbert Youlou, avait dédié le Congo à Marie.

Guy-Gervais Kitina
et Jessica Merveille Atipo

SECTEUR PRIVÉ

La Chambre de commerce de Brazzaville actualise le fichier de ses adhérents

La Chambre de commerce de Brazzaville veut recenser les opérateurs économiques établis dans les localités sous-tutelle, afin d'en faciliter la collecte des cotisations. Une convention de délégation de service a été signée, le 12 août, entre le président de la chambre consulaire, Paul Obambi, et le directeur général de la Société africaine de recouvrement (SAR), Lassina Ouattara.

L'accord de partenariat conclu entre les deux entités vise à améliorer la dynamique du secteur privé national et à apporter l'assistance aux opérateurs économiques. La mission de la SAR consistera à recenser les entrepreneurs concernés et les faire enregistrer dans une base de données numérisée. Cela permettra à la société bénéficiaire de mieux assurer la collecte des cotisations des membres de la chambre consulaire. D'après le directeur général de la SAR, Lassina Ouattara, la première étape de cette mission sera le lancement sous peu d'une identification physique des opérateurs économiques du département du Pool à celui de la Cuvette, représentant la compétence territoriale de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville.

Cette convention de délégation de service permettra au secteur privé congolais de franchir un nouveau cap. « La société va établir des cartes sécurisées pour chaque



Paul Obambi et Lassina Ouattara

opérateur économique, contenant son adresse, le numéro d'identification et le secteur d'activité. La Chambre de commerce étant l'interface entre les pouvoirs publics et le secteur privé national, la SAR va organiser tous les ans le Salon d'affaires de Brazzaville

dans le but d'attirer des investisseurs directs étrangers et de faire de ce pays une destination des acteurs économiques », a déclaré Lassina Ouattara.

Pour le président de la Chambre de commerce de Brazzaville, l'accord signé avec la société SAR contri-

buera au cours des cinq prochaines années à optimiser les recettes de sa structure, à assurer une dotation en équipements pour les organisations syndicales et associations professionnelles membres de la chambre de commerce, à développer une assistance aux adhérents par une offre

de service de qualité et à mettre en œuvre un plan stratégique de développement de la chambre de commerce. « Les droits (cotisations) représentent les prestations que la chambre consulaire apporte aux entreprises, puisque nous sommes l'unique interface entre le secteur privé et le secteur public. Les entrepreneurs doivent donc s'acquitter de leurs impôts, tenir la comptabilité et rester dans les normes que recommande l'administration », a rappelé Paul Obambi.

Il a également évoqué l'actuelle configuration de la conférence permanente des chambres consulaires qui attribue une compétence nationale à la Chambre de commerce Brazzaville, viennent ensuite les autres chambres consulaires avec des compétences territoriales définies, notamment celles de Pointe-Noire, de Dolisie, de Ouesso, d'Impfondo.

Fiacre Kombo
et Gloria Imelda Lossele

GOUVERNANCE

Les organisations de la société civile reçoivent du matériel informatique

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a remis le 12 août à Brazzaville des équipements et matériels informatiques à cinq organisations de la société civile (OSC), afin de leur permettre de bien faire le suivi de l'exécution budgétaire.

Acquis dans le cadre du Projet des réformes intégrées du secteur public (Prisp), cofinancé par le gouvernement et la Banque mondiale, la dotation a été constituée, entre autres, des ordinateurs, tablettes, vidéos projecteurs, imprimantes, systèmes de sonorisation, appareils de reliure et dictaphones. La Commission justice et paix, l'Action évangélique pour la paix, l'Association des femmes juristes du Congo, la Fondation Niossi et le Forum des jeunes entreprises sont les bénéficiaires de ce don.

Selon le coordonnateur par intérim du Prisp, Patrick Valérie Alakoua, cet acte de haute portée s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement consistant à la recherche permanente des résultats par le renforcement de l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques. Il épouse également, a-t-il dit, l'appui constant à la bonne gouvernance des finances publiques exprimé à travers la deuxième bataille du programme d'action du gouvernement.

« Dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous-composante 3.2 relative au renforcement



Anatole Collinet Makosso remettant le matériel à Brice Mackosso

des capacités des organisations de la société civile à servir d'entités de suivi indépendant

du budget à travers les actions de redevabilité sociale relative à la gestion des finances pu-

bliques, il est prévu d'apporter un appui aux OSC dans la surveillance de l'exécution

budgétaire », a rappelé Patrick Valérie Alakoua, rassurant le gouvernement de l'accompagnement du Prisp à l'amélioration de la gestion des ressources publiques hors pétrole et au renforcement de la redevabilité en République du Congo.

Représentant la Commission justice et paix, Brice Mackosso pense que ce matériel est suffisant au regard de la taille des bénéficiaires. « La méthodologie consiste à descendre sur le terrain et à examiner si les projets de construction ou en équipements des hôpitaux, des écoles, prévus dans le budget d'investissement de l'Etat, ont été effectivement réalisés. C'est un travail que nous faisons déjà dans le cadre du suivi de l'exécution du budget de l'Etat. Aujourd'hui, grâce à l'appui de la Banque mondiale à travers le Prisp, ce travail va se poursuivre cette fois-ci avec l'accompagnement et la volonté du gouvernement d'avancer pour plus de transparence dans l'exécution du budget », a-t-il expliqué.

Parfait Wilfried Douniama

FIÈVRE JAUNE

Plus de deux millions de personnes vaccinées en une semaine

Le gouvernement a lancé, le 6 août dernier, la campagne nationale de vaccination contre la fièvre jaune, la rougeole-rubéole. En une semaine, 2.354.592 personnes ont été vaccinées contre la fièvre jaune, soit un taux vaccinal de 54,8% en moyenne.

Pour prétendre atteindre 95% de personnes vaccinées, cette campagne est prolongée jusqu'au 14 août, a indiqué le directeur du Programme élargi de vaccination (PEV), le Dr Alexis Mourou Moyoka, jeudi, lors d'une conférence de presse. Le vaccin contre la fièvre jaune concerne la tranche d'âge allant de 9 mois à 60 ans et prévoit de couvrir 95% de la population congolaise. Pour mener à bien

l'opération, 4.500.000 doses de vaccins et 6000 vaccinateurs ont été déployés sur l'ensemble du territoire national.

A ce jour, selon le directeur du PEV, sur les 4.300.000 personnes visées, 2.354.592 sont déjà vaccinées contre la fièvre jaune, soit 54,8% sur les 95% attendues. Pour atteindre la cible, 945.520 personnes restent encore à vac-



Le médecin colonel Alexis Mourou Moyoka lors de la conférence de presse Adiac

cinier. Dans tout le pays, le département du Kouilou est classé en tête en termes de mobilisation avec 77,02% de personnes vaccinées, a-t-il précisé.

S'agissant de la rougeole, le Dr Alexis Mourou Moyoka a souligné que l'épidémie a déjà fait 132 décès à ce jour, sur les 6000 cas

confirmés. La vaccination lancée, a-t-il renchéri, s'exécute avec satisfaction.

« En une semaine, les résultats obtenus sont satisfaisants car 1.184.228 enfants ont été vaccinés contre la rougeole, sur les 1.060.115 attendus, soit un taux de couverture vaccinale de 74%. Pour atteindre l'objectif fixé, 415.287 enfants restent encore à vacciner. Dans tout le pays, le département

du Pool arrive en tête avec un taux vaccinal de 94,6% », a-t-il précisé.

Notons que cette campagne nationale intégrée contre ces deux maladies s'exécute avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations unies pour l'enfance et de bien d'autres partenaires.

Firmin Oyé

ACPE

L'Agence de Kinkala désormais opérationnelle

L'ouverture des différents bureaux de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) s'inscrit dans la logique de densifier les réseaux d'agence pour être au plus près des demandeurs d'emploi.

Le ministre en charge de l'Emploi a effectué, le 11 août, une visite d'inspection à l'agence départementale du Pool à Kinkala, fermée depuis plusieurs années pour s'assurer de sa réouverture. « Nous tenons à la réouverture de l'agence de Kinkala et, comme pour Brazzaville, le ministre est venu s'assurer si ses instructions ont été suivies d'effets et aussi constater ce que nous avons réalisé en termes d'ouverture d'agence », a expliqué Wilfrid Bitsy, le directeur général.

L'ouverture de l'agence départementale soulage tant soit peu les demandeurs d'emploi qui ne seront plus obligés de quitter Kinkala pour Brazzaville. « Nous demandons aux jeunes de se rapprocher de l'ACPE. Nous sommes les médecins des chômeurs », a commenté Djo Mayal, le chef d'agence. Cette vision a été saluée par Christine Pescayre, experte Pôle emploi d'Expertise France. Il est important, a-t-elle souligné, de travailler sur l'axe qui vise à avoir des agences partout et d'avoir des services à distance qui soient disponibles sur smartphone ou ordinaire.

Hugues Ngouélondélé a profité de l'occasion pour insister sur la nécessité de communiquer sur le rôle de l'ACPE. « Onemo n'existe plus. Vous devez communiquer et faire connaître l'ACPE », a-t-il insisté. Notons qu'avant Kinkala, la même opération a été faite dans les agences sectorielles de Brazzaville. L'ACPE, rappelons-le, est le régulateur du marché de l'emploi. Elle a été créée pour faire en sorte que les entreprises recrutent le maximum des Congolais.

James Golden Eloué

AFRIQUE CENTRALE

Les pays appelés à renforcer la coopération en matière de sécurité

Le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, a lancé un appel aux Etats de la sous-région de renforcer la coopération sur les questions de paix et de sécurité. La déclaration a été faite dans le cadre de la 10^e conférence internationale sur la sécurité qui se tient du 15 au 17 août 2022 à Moscou, en Russie.

Dans son message, Charles Richard Mondjo a évoqué les mécanismes de coopération multilatérale régionale en matière de paix et de sécurité, notamment les interactions au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et d'autres institutions régionales.

« Tous les enjeux au cœur des priorités pour l'émergence d'une dynamique de coopération multilatérale régionale doivent permettre de la raffermir davantage comme un cadre privilégié, non seulement de promotion, de gestion et de règlement pacifique des différends en Afrique centrale, mais également d'établissement des relations de confiance mutuelle », a-t-il indiqué. Il a estimé que la consolidation du partenariat international était la clé de succès de cette démarche qui devrait parvenir au renforcement des institutions d'Afrique centrale.

D'après Charles Richard Mondjo, la CEEAC est une institution régionale multilatérale composée de onze Etats membres. Dans la volonté d'apporter la paix et la sécurité, de juguler l'instabilité consécu-



Le ministre Charles Richard Mondjo prononçant son discours

tive aux conflits armés, la CEEAC a structuré un agenda politique autour d'une architecture de paix et de sécurité, portée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (Copax), créé en 1999, et révisé à la faveur de la réforme institutionnelle de la communauté en 2019.

Conçu comme un système d'alerte et de sécurité collective, a-t-il

poursuivi, le Copax est destiné à soutenir la construction de l'intégration régionale autour d'un ensemble de politiques communautaires à travers plusieurs dispositifs, à savoir la mise en œuvre du Pacte de non-agression, du Pacte d'assistance mutuelle, d'une diplomatie préventive ; le déploiement de missions de soutien de la paix,

la mise en œuvre de la stratégie régionale de coopération policière et judiciaire, la mise en place des capacités de défense commune, le Comité des ambassadeurs, le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale, la Force multinationale de l'Afrique centrale, la Stratégie de sûreté et de sécurité maritime de l'Afrique centrale en synergie avec celle de l'Afrique de l'ouest par l'établissement du Centre interrégional de coordination, basé à Yaoundé, au Cameroun.

« Cette instance de dialogue stratégique multilatérale entre Etats membres appelée Copax est ainsi l'émanation de l'architecture africaine de paix et de sécurité et s'inscrit dans le principe de subsidiarité consacré par l'Union africaine au profit des communautés économiques régionales, matérialisé par le mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux des brigades régionales en attente », a fait savoir le ministre de la Défense nationale.

Il sied aussi de noter que la Confé-

rence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation qui regroupe douze Etats membres, à cheval sur trois communautés économiques régionales, à savoir la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est. L'objectif visé par les pères fondateurs de cette organisation était de réunir tous les pays de la région, afin d'organiser des dialogues devant aboutir à la signature d'un pacte de sécurité et de développement de cette région, ainsi qu'au lancement d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre du dit pacte. C'est ainsi que l'action de la CIRGL porte sur quatre piliers : la paix et la sécurité ; la bonne gouvernance et la démocratie ; le développement économique et l'intégration régionale ; les questions humanitaires et sociales. « Cette vision est donc construite sur la base du pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs », adopté à Nairobi en décembre 2006, a dit le ministre Charles Richard Mondjo.

Guillaume Ondze

EDUCATION

L'Enfice ouvre ses portes en novembre prochain

Après examen et débats, le Sénat a adopté le projet de loi portant création de l'Ecole nationale de formation initiale et continue des enseignants (Enfice). Inaugurée le 25 mai dernier à Mouyondzi dans le département de la Bouenza par la première dame, Antoinette Sassou N'Guessou, l'Enfice ouvrira officiellement ses portes le 15 novembre prochain.

Appelés devant la chambre haute du Parlement pour défendre le projet de loi portant création de l'Enfice, Jean-Luc Mouthou et Edith Delphine Emmanuel, respectivement ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation ainsi que de l'Enseignement supérieur, ont d'abord tenu à rappeler la particularité de ce projet de loi relevant de la volonté du chef de l'Etat à créer un cadre adapté pour la prise en charge de la jeunesse congolaise.

L'Enfice, ont-ils souligné, est une opportunité qui va permettre aux enseignants de divers niveaux de renforcer leurs capacités et apprendre de nouveaux métiers, tels la technologie, le numérique, l'environnement, la robotique, ainsi que les nouvelles technologies.

L'Ecole entend également ouvrir beaucoup d'autres filières. « Il ne s'agira pas seulement de s'arc-bouter

sur les formations traditionnelles qui consistent à former les enseignants de classe. Il s'agit également de s'ouvrir sur d'autres métiers », a précisé le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean-Luc Mouthou.

L'idée de créer cette école émane d'une étude recommandée par le Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif sur l'évolution de la formation initiale et de la formation continue des enseignants.

Les deux ministres en charge de l'Enseignement ont ensuite tenu à relever que les contenus et les méthodes de la formation initiale des enseignants à l'école normale supérieure et dans les écoles normales des instituteurs ne sont presque pas réexaminés. « Ils devraient pourtant être améliorés », ont-ils rappelé.

Jean Jacques Koubemba

Derniers réglages vers la fusion Cémac- CEEAC

Le cinquième conseil des ministres du Comité de pilotage de la rationalisation des Communautés économiques régionales en Afrique centrale (Copil/CER-AC), tenu du 11 au 12 août, a planché sur le projet de traité constitutif de la nouvelle organisation sous-régionale.

Les travaux du Copil/CER-AC ayant eu lieu après la rencontre des experts du 9 août à Yaoundé (Cameroun) ont permis l'adoption du rapport sur le rapprochement des cadres institutionnels des CER-AC ainsi que des textes juridiques de la nouvelle organisation. Il s'agit du traité constitutif, de la convention régissant la Cour de justice et des droits de l'Homme ; de la convention régissant le Parlement et le protocole régissant la Haute autorité monétaire de l'Afrique centrale.

C'est que le conseil des ministres du Copil/CER-AC a retenu deux propositions de dénomination de la nouvelle Communauté. « Le conseil a, par ailleurs, recommandé qu'un projet de plan de transition lui soit soumis lors de sa prochaine session en vue de sa validation et transmission au président de la République du Cameroun, président dédié à la rationalisation des CER en Afrique centrale. Enfin, le conseil des ministres a recommandé que les institutions de la Communauté des économies

des pays des grands lacs (CEPGL) soient intégrées dans la nouvelle architecture de la future CER, en attendant que ses instances décisionnelles se prononcent », précise le communiqué final de cette cinquième réunion.

Il faut souligner que les deux grandes entités sous-régionales restent partagées sur la démarche censée aboutir à cette fusion : la Commission économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a plaidé pour une fusion par absorption de la Cémac et de la CEPGL dans la CEEAC, tandis que la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (Cémac) plaide pour une réorganisation des différentes entités, dans l'optique d'obtenir une seule CER-AC. Globalement, les différents acteurs impliqués dans le processus sont d'accord sur le principe d'une seule entité fusionnant la Cémac, la CEEAC et la CEPGL, afin d'en faire « une Communauté économique plus forte, mieux structurée ».

Fiacre Kombo

INTERVIEW

Ma Fulin : « Partager les responsabilités face à la crise alimentaire mondiale »

Dans son rapport 2022 intitulé « L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde », l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) alerte sur la situation préoccupante des populations exposées à la précarité en raison de la crise alimentaire actuelle. Pour l'ambassadeur de Chine au Congo, Ma Fulin, dont le pays est un des acteurs majeurs de la coopération agricole internationale, « dans le contexte de l'approvisionnement tendu et de la flambée des prix à l'échelle planétaire, la sécurité alimentaire devient un enjeu majeur de la gouvernance économique mondiale ». Il pense que les pays développés doivent s'entendre pour mieux réguler le marché mondial. Interview.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Monsieur l'ambassadeur, le monde est aujourd'hui confronté à une crise alimentaire préoccupante due à la conjonction de plusieurs facteurs. Comment votre pays s'engage-t-il dans la résolution de celle-ci ?

Ma Fulin (M.F.) : Je voudrais d'abord rappeler les chiffres contenus dans le rapport 2022 de la FAO qui indique que 828 millions de personnes dans le monde sont touchées par la faim en 2021, soit une hausse de 150 millions depuis l'apparition de la pandémie de Covid-19. 346 millions d'habitants du continent africain sont confrontés à une crise de sécurité alimentaire, ce qui représente un quart de la population africaine. En septembre 2021, le président chinois Xi Jinping a avancé l'Initiative pour le développement mondial, axée sur les problèmes d'urgence auxquels font face les pays en développement, faisant de la sécurité alimentaire l'un des domaines prioritaires de coopération pour la mise en œuvre de l'Initiative. Elle vise à mobiliser les efforts de toutes les parties du monde, promouvoir la complémentarité et générer des synergies afin d'atteindre les Objectifs de développement durable dont la sécurité alimentaire. Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères du G20 tenue en juillet dernier, le conseiller d'État et ministre des Affaires étrangères Wang Yi a proposé une initiative en huit points sur la coopération internationale en matière de sécurité alimentaire, apportant la sagesse chinoise pour résoudre le problème alimentaire mondial à l'heure actuelle.

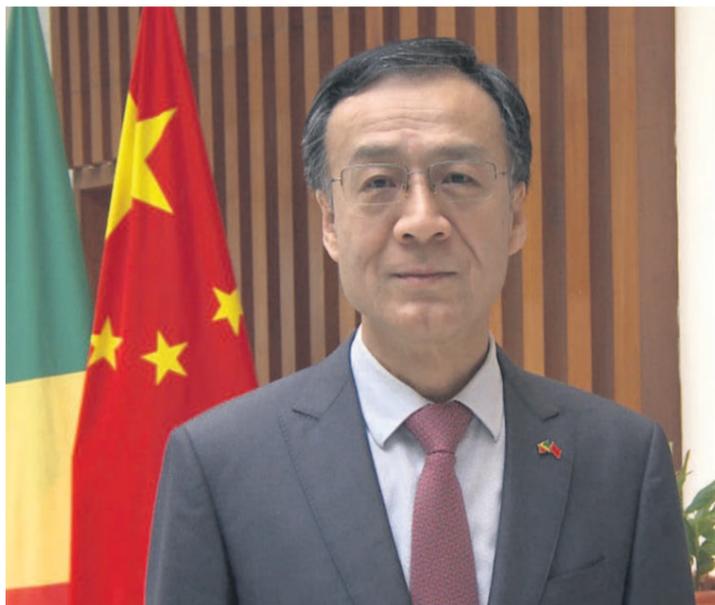
L.D.B. : Que pensez-vous de

l'opinion selon laquelle du fait de ses énormes besoins de consommation courante, la Chine accapare les céréales et par voie de conséquence exacerbe la crise alimentaire mondiale.

M.F. C'est une manière de jeter la responsabilité sur autrui et cela ne fonctionne pas. Le gouvernement de mon pays attache toujours une grande importance à la production alimentaire et agricole. L'année 2021 marque la septième année consécutive où la Chine est parvenue à une production annuelle de céréales de plus de 650 millions de tonnes. En tant que premier producteur et troisième exportateur de céréales au monde, elle a réussi à nourrir un cinquième de la population mondiale en assurant un quart de la production globale avec moins de 9% des terres arables du monde. Cette réussite est en soi une contribution majeure à la sécurité alimentaire mondiale et un facteur important pour garantir la stabilité sur le marché international. Nous avons la capacité d'être autonomes pour assurer notre propre approvisionnement alimentaire, et n'avons pas besoin d'« accaparer des céréales » sur le marché extérieur.

L.B.D. Concrètement quel est l'apport de la Chine dans la stabilisation du marché des approvisionnements mondiaux en produits alimentaires ?

M.F. La Chine participe activement à la coopération agricole internationale. Elle est un partenaire fiable pour de nombreux pays en développement dans le domaine de la sécurité alimentaire, y compris ceux d'Afrique. Ces dernières



années, la Chine a offert un total de 130 millions de dollars au programme de coopération Sud-Sud de la FAO. Elle a envoyé plus de 1100 experts et du personnel technique et formé environ 100 mille agriculteurs dans plus de 40 pays et régions du monde, dont la plupart en Afrique. Parmi tous les pays en développement, la Chine est celui qui a donné le plus de fonds, envoyé le plus d'experts et entrepris le plus de projets dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud de la FAO. Particulièrement, elle a mené des projets d'aide alimentaire à plusieurs reprises en République du Congo, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM). En plus, le riz hybride chinois est cultivé dans plusieurs dizaines de pays et régions en développement, avec une superficie de plantation annuelle de plus de 8 millions d'hectares. Grâce à ce nouveau type de riz hautement productif, la production alimentaire mondiale totale a augmenté de 150

millions de tonnes, ce qui permet de nourrir 400 à 500 millions de personnes de plus.

L.D.B. D'après vous, quelles sont les causes profondes de la crise alimentaire actuelle ?

M.F. N'oublions pas qu'après l'apparition de la Covid-19, en 2020 certains pays ont appliqué une politique financière d'assouplissement quantitatif extrême, pour répondre aux impacts de ce fléau sur l'économie domestique. Un excès de liquidité a afflué sur le marché international de produits de base y compris celui de denrées alimentaires, tirant les prix alimentaires vers le haut. Ce sont exactement ces politiques macroéconomiques non-maîtrisées qui ont semé les germes de la crise actuelle. Depuis le déclenchement de la crise ukrainienne, la pénurie alimentaire mondiale s'est aggravée. Les statistiques montrent que depuis le lancement des sanctions contre la Russie, l'Indice FAO des prix des

produits alimentaires (FFPI) a augmenté de 14% en mai 2022 par rapport à celui de février. Le président en exercice de l'Union africaine et chef d'État du Sénégal, Macky Sall, a indiqué que les sanctions contre la Russie n'ont pas aidé et ne font qu'affecter l'approvisionnement alimentaire en Afrique. Comme dit un adage chinois, la nourriture constitue la première nécessité absolue du peuple et la sécurité alimentaire en est la primauté. Tenter d'utiliser la nourriture comme levier diplomatique et arme politique a des effets sur le quotidien des pays en développement. La communauté internationale en est bien consciente. Nous souhaitons que certains pays développés, en privilégiant les intérêts communs internationaux, assument leurs responsabilités et préservent la sécurité alimentaire globale.

L.B.D. Un mot sur les relations sino-congolaises ?

M.F. La Chine est un partenaire sûr des pays africains et du Congo. Depuis le début de la Covid-19, la Chine et le Congo ont surmonté les difficultés côte à côte, témoignant une fois de plus de leur profonde amitié et l'esprit traditionnel d'entraide et de solidarité dans les moments difficiles. Face aux défis actuels dans le domaine de la sécurité alimentaire, la Chine est disposée à travailler de concert avec le Congo à renforcer la coopération dans le domaine agricole, soutenir la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026, et à l'accompagner dans la défense de ses droits et intérêts en matière de sécurité alimentaire et de développement national.

Les Dépêches de Brazzaville

SIERRA LEONE

Des manifestations contre la vie chère font plusieurs victimes

Deux membres des forces de sécurité ont été, mercredi, frappés à mort lors d'une manifestation contre la vie chère à l'initiative d'un groupe de femmes à Freetown, la capitale de la Sierra Leone.

Un couvre-feu entre 15 h et 7 h du matin a été instauré. Des manifestations contre la vie chère en Sierra Leone ont tourné à l'émeute, à Freetown. Deux policiers ont été « frappés à mort par les manifestants » dans l'est de la capitale, a indiqué le porte-parole de la police, Brima Kamara. Un couvre-feu de 15 h à 7 h (locales, 17 h et 9 h à Paris) a annoncé le vice-président, qui a confirmé la mort de « Sierra-Léonais innocents, dont des membres des forces de sécurité ». Certains jeunes manifestants scandaient « Bio doit partir », en référence au président Julius Maada Bio, au pouvoir depuis 2018, actuellement au Royaume-Uni en visite privée. Des dizaines d'entre eux, blessés, étaient

à l'hôpital Cannought, selon un médecin de l'établissement joint par téléphone qui souhaite garder l'anonymat. L'initiative de la manifestation est venue d'un groupe de femmes commerçantes - The Grassroots Women of Salone - qui a convoqué un « rassemblement pacifique » pour « attirer l'attention sur les difficultés économiques et les nombreux problèmes qui affectent les femmes de la Sierra Leone ». L'internet a été coupé temporairement mercredi après-midi, a indiqué NetBlocks, un site basé à Londres qui surveille les blocages sur Internet à travers le monde.

Outre dans la capitale, les manifestations ont également eu lieu dans les

villes de Makeni et Magburuka, dans le centre du pays. « Nous avons la responsabilité de protéger chaque citoyen de la Sierra Leone. Ce qui s'est passé aujourd'hui est malheureux et fera l'objet d'une enquête approfondie. J'exhorte tous les Sierra-Léonais à rester calmes », a déclaré le président Julius Maada Bio sur Twitter dans la soirée. « Certains Sierra-Léonais égoïstes ont intensifié l'appel à la violence et au renversement par la force du gouvernement légitime », a de son côté fustigé le vice-président Mohamed Juldeh Jalloh à la télévision d'État. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédeao) a condamné les violences ayant

conduit à des pertes en vie humaine. Elle appelle au respect de la loi et à l'identification de leurs auteurs pour qu'ils soient présentés devant la justice. Le coordinateur des Nations unies dans le pays a appelé au calme et au dialogue. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont encouragé toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence et à rester calmes. Malgré un sol regorgeant de diamants, la Sierra Leone est un des pays les moins développés au monde. L'ancienne colonie britannique et ses 7,5 millions d'habitants se remettaient encore d'une guerre civile (1991-2002) et de l'épidémie d'Ebola (2014-2016) en Afrique de l'Ouest quand ils ont été frappés par la pandémie de

Covid-19, puis par les conséquences de la guerre en Ukraine. Le président Julius Maada Bio avait lancé, le 1er juillet, de nouvelles pièces de monnaie et billets de banque du pays ouest-africain, qui perdaient trois zéros par rapport aux anciens, en vue de rétablir la confiance dans un contexte d'importante inflation. La guerre en Ukraine a rendu le quotidien des habitants encore plus difficile. La forte hausse des prix de produits aussi essentiels que le riz, l'huile de cuisson ou les carburants est ressentie plus durement quand on subsiste avec moins de 1,9 dollar par jour, comme le font 43 % des Sierra-Léonais, selon la Banque mondiale.

Noël Ndong

Message à la nation de Son Excellence Monsieur le président de la République à l'occasion du 62^e anniversaire de l'indépendance du Congo

Mes chers compatriotes ;

Le 15 août 1960, notre pays prenait le triple pari de l'Unité dans le Travail pour le Progrès, une devise qui, 62 années après un parcours riche et exaltant, constitue toujours et à jamais le point d'ancrage d'un sentiment national profond.

Cet engagement irréversible en faveur de la construction de la nation congolaise, belle œuvre de longue haleine, se poursuit avec optimisme et détermination.



Il y a quelques jours, notre démocratie venait d'écrire une nouvelle page de son histoire avec la tenue des élections législatives et locales dans la responsabilité.

J'adresse mes chaleureuses félicitations aux élus des scrutins de juillet 2022, au terme desquels le premier vainqueur est, avant tout, le peuple.

En se rendant aux urnes, le peuple a réaffirmé la nécessité d'enraciner résolument la démocratie participative dans notre pays et le devoir de consolider la paix, pilier majeur de notre marche vers le développement.

Je salue la présence des jeunes et des femmes, en nombre toujours croissant, au sein de l'Assemblée nationale et des conseils locaux.

Il s'agit d'un élan qu'il importe de conforter pour évoluer vers une transition intergénérationnelle responsable et positive ainsi que vers les objectifs « Parité ».

Pour tenir ce cap, j'appelle les jeunes élus à faire leur apprentissage assidu auprès des anciens et à l'école de la vie, une école de la vie qui n'est pas toujours aux ordres de la facilité, de la gloire et du non-effort.

Au niveau de l'hémicycle, nous attendons des sessions de qualité et des échanges constructifs, à la dimension des enjeux et des défis portés par les affaires soumises à l'attention des députés.

Quant aux assemblées locales, il sied de mesurer, à sa juste valeur, la grande responsabilité des élus de donner un contenu concret à la décentralisation.

Nonobstant l'accompagnement concomitant de l'État pour l'exercice des compétences transférées, l'avenir de la décentralisation dépendra aussi et sans conteste des capacités des élus locaux à faire preuve de sagacité dans la gestion des services décentralisés, notamment :

- La fonction publique territoriale ;
- L'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ;
- La santé de base ;
- L'entretien routier ;
- L'urbanisme et l'habitat.

Mes chers compatriotes ;

La véritable liberté d'un peuple n'est effective que lorsque ce dernier s'appartient à lui-même.

C'est pourquoi, nous ne cessons de dire et d'affirmer qu'« un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme n'est pas un peuple libre ».

Nous l'apprenons encore aujourd'hui à nos dépens avec les répercussions, sur notre pays, de l'insécurité alimentaire mondiale générée par le conflit russo-ukrainien.

En 2021, le Congo a importé 210.000 tonnes de blé, pour ne prendre que l'exemple de cette céréale qui a domestiqué notre culture alimentaire au détriment du manioc, de l'igname et de la banane plantain, nos traditionnels aliments de base.

Le coût unitaire du blé, qui se situait naguère entre 200 et 250 dollars, varie actuellement entre 380 et 450 dollars la tonne.

Face à cette situation qui soumet le quotidien des populations à rude épreuve, le gouvernement a mis en place une parade momentanée, destinée à subventionner, par le biais d'un plan de résilience, les denrées alimentaires non produites par notre pays et que nous importons à grands frais.

Un tel effort, qui exige d'importantes ressources financières, pourrait se révéler difficilement soutenable, sur le moyen et long terme.

Aussi, la réponse structurelle la plus pertinente réside-t-elle dans le développement de l'agriculture au sens large.

Il s'agit de créer les conditions d'une agriculture nouvelle qui accroît notre capacité de production et réduit nos importations des denrées alimentaires.

C'est pourquoi, au-delà des slogans incantatoires et stériles, l'agriculture au sens large, doit se matérialiser par des résultats substantiels. Nous en avons les potentialités.

Parlant de l'irrigation, la densité de notre réseau hydrographique doit être mise au service du développement agricole, ce qui d'ailleurs placerait durablement notre agriculture à l'abri des aléas climatiques.

Dans le même registre, notre pays, qui dispose, dans un rayon de 50 kilomètres du port en eau profonde de Pointe-Noire, de gisements de phosphate et de potasse ainsi que d'importantes réserves de gaz, peut occuper une place de choix parmi les États producteurs d'engrais.

Plus que jamais, je réitère mon appel au peuple à l'effet de relever le défi de notre indépendance alimentaire.

La mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026, à laquelle j'exhorte le gouvernement, devrait permettre de desserrer, de manière conséquente, l'étouffement de la dépendance alimentaire.

Mes chers compatriotes ;

La pandémie de Covid-19 résiste encore et sévit à travers quelques nouveaux variants identifiés çà et là dans le monde.

L'allègement des mesures de lutte contre ce péril au Congo, objectivement légitimé par les progrès sensibles accomplis, en termes de prévention et de traitement, ainsi que les résultats encourageants obtenus, ne saurait justifier toute forme d'insouciance et d'irresponsabilité devant ce fléau.

La vigilance doit demeurer de mise, cette même vigilance qui nous a permis, depuis l'apparition de la pandémie, d'échapper à l'apocalypse annoncée par les prophètes de malheur. C'est le prix de notre survie collective.

Peuple congolais ;

Dans la paix durement reconquise, dans le total oubli de ce qui peut nous diviser, plus unis que jamais et dans l'ardeur au travail, ensemble, poursuivons résolument la marche vers le développement en assumant chaque jour davantage, dans la fierté, l'honneur et la dignité notre indépendance.

Bonne fête de l'indépendance à tous !

Vive la République !

Vive le Congo !

Je vous remercie.



Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois (PACIGOF)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N° 004 PPM-/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000130013732

N° d'identification du Projet : P-CG-KZO-001



1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois « PACIGOF », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financier le contrat relatif au Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser l'étude sur la conception et le partenariat pour l'opérationnalisation de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat d'Entreprises (BSTPE).

Les services prévus au titre de contrat comprennent essentiellement la création des conditions techniques, structurelles et managériales nécessaires pour l'opérationnalisation dans des délais raisonnables de la BSTPE. De manière spécifique, il s'agira de : (i) Doter la BSTPE d'un environnement physique et managérial en adéquation avec la nature de ses missions et propice à des performances optimales, (ii) Mettre en place des outils permettant une gestion efficace des tâches et des ressources de l'institution, (iii) Mettre à la disposition de la BSTPE la documentation lui permettant d'initier et de gérer son développement, (iv) Doter l'institution des ressources humaines dont les capacités intrinsèques et les effectifs correspondent à ses besoins, (v) Définir les besoins de l'organisation en immobilisations corporelles et incorporelles et (vi) Numérisation de la BSTPE. La durée de mission est de Cent-dix-sept (117) jours calendaires.

3. L'Unité de Coordination du Projet (PACIGOF)/ Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PACIGOF de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale TU+1) du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 1er Septembre 2022 à 12 h 00, (heure locale TU+ 1) et portées expressément la mention suivante : « AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°004-PPM/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022-RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGÉ DE REALISER L'ETUDE SUR LA CONCEPTION ET LE PARTENARIAT POUR L'OPERATIONNALISATION DE LA BOURSE DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT D'ENTREPRISES », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PACIGOF

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N° 13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 04 464 31 31/ 06 612 76 84/

E-mails : pacigofcongo@gmail.com / pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 11 Aout 2022

Le Coordonnateur du PACIGOF

Benoît NGAYOU

Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois (PACIGOF)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N° 002 PPM-/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000130013732

N° d'identification du Projet : P-CG-KZO-001

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois « PACIGOF », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financier le contrat relatif au Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser l'étude sur l'harmonisation et l'actualisation des textes juridiques du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel.

Les services prévus au titre de contrat comprennent essentiellement l'élaboration des stratégies efficaces d'assainissement durable de l'environnement juridique des PME et des entreprises artisanales en vue d'accroître leur contribution au développement national. De manière spécifique, il s'agira de : (i) Définir les conditions juridiques permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience du pilotage sectoriel, (ii) Doter le Département chargé des PME et de l'Artisanat d'un cadre légal et réglementaire propice à l'instauration d'une gestion publique performante dans toutes les admi-

nistrations sectorielles et les structures d'appui en vue de l'amélioration de la qualité et de la diligence des services offerts aux PME et aux entreprises artisanales, (iii) Garantir aux PME et aux entreprises artisanales un environnement juridique propice à leur rentabilité financière et à l'intensification de leur participation au développement national, (iv) Évaluer les dispositions juridiques actuelles garantissant la sécurisation des investissements privés dans les secteurs des PME et de l'Artisanat et identifier les réformes du cadre juridique susceptibles de garantir l'attractivité du secteur des PME aux investisseurs nationaux et internationaux et (vi) Définir des conditions juridiques permettant de rendre plus dynamiques les relations de collaboration avec les administrations partenaires et de garantir l'adaptation de leurs procédures et conditions d'intervention. La durée de mission est de Cinquante-cinq (55) jours calendaires.

2. L'Unité de Coordination du Projet (PACIGOF)/ Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéres-

sés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PACIGOF de le retenir sur la liste restreinte.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale TU+1) du lundi au vendredi.

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 1er Septembre 2022 à 12 h 00, (heure locale TU+ 1) et portées expressément la mention suivante : « AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002-PPM/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022-RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGÉ DE REALISER L'ETUDE SUR L'HARMONISATION ET L'ACTUALISATION DES TEXTES JURIDIQUES DU MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ARTISANAT ET DU SECTEUR INFORMEL ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PACIGOF

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N° 13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 04 464 31 31/ 06 612 76 84/

E-mails : pacigofcongo@gmail.com / pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 11 aout 2022

Le Coordonnateur du PACIGOF

Benoît NGAYOU

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Des leaders communautaires et religieux sensibilisés

Le public ciblé par la sensibilisation était composé de tous les curés des paroisses, des responsables des communautés ecclésiales vivantes de base de la paroisse Marie d'Afrique, des chefs d'établissements scolaires du centre et des responsables des mouvements d'action catholique.

Organisée par la Caritas-développement Bokungu-Ikela dans la province de la Tshuapa, la séance de sensibilisation des communautés sur la lutte contre la covid-19 tenue dans la salle polyvalente de la Caritas Bokungu-Ikela, sous la facilitation de Dr Marius Longila, médecin-directeur du Bureau diocésain des oeuvres médicales a permis aux participants de renforcer leurs connaissances sur cette pandémie et de s'impliquer dans la riposte pour aider la population à adopter des comportements pouvant réduire la propagation de la maladie en respectant les gestes barrières.

Cette activité a connu la présence de Mgr Toussaint Iluku, évêque de Bokungu-Ikela, sous la coordination de l'abbé Stéphane Basanga, coordonnateur de la Caritas Bokungu-Ikela. A la fin de la formation, les participants ont exprimé leur satisfaction et ont remercié de tout cœur l'Equipe de la caritas. « Nous remercions la Caritas Italiana pour avoir permis que cette rencontre se réalise. Merci à la Caritas Congo ASBL qui a assuré le plaidoyer et à Mgr Toussaint pour avoir accepté et permis que cette rencontre soit effective », a souligné le coordonnateur de la Caritas Bokungu-Ikela.

Blandine Lusimana

PRISONS DE LA RDC

La FBCP prévient sur le risque d'évasion généralisée

Pour l'ONG, qui insiste sur le désengorgement de ces dits prisons à travers le pays, la situation dans toutes ces institutions carcérales est au rouge !

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) continue d'exhorter au désengorgement des prisons et maisons carcérales sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo (RDC). Cette ONG de défense des droits de l'homme active au Congo se dit, en effet, très préoccupée par la surpopulation carcérale de ces prisons et maisons carcérales à travers le pays.

Citant son équipe qui avait visité, le 10 août, la Prison centrale de Makala (PCM) et la Prison militaire de Ndolo (PMN), cette organisation affirme avoir dénombré, à la PCM, un effectif général de 9 609 détenus dont 2240 seulement sont condamnés.

Faisant foi aux déclarations d'une source d'information pénitentiaire crédible, l'ONG indique que la PMN ne reçoit plus de détenus, faute de places. Cette institution carcérale, note-t-on, qui a été construite à l'époque coloniale et réhabilitée par les Pays-Bas à travers son ambassade en RDC, pour une capacité d'accueil de cinq cents personnes est dépassée, parce qu'elle compte, à ce jour, 2020 détenus. Du côté de la PCM également, il est signalé que cette prison a fermé ses portes aux détenus militaires.

Pour la FBCP, la solution, dans ce cas, serait de transférer certains prisonniers à la Prison militaire d'Angenga dans l'ex-Grand-Equateur. Ce, malgré le fait que là également, les conditions ne sont pas réunies pour recevoir tous ces prisonniers. L'ONG regrette que, quoique les promesses aient été faites par la ministre d'Etat chargée de la Justice et Garde des sceaux, Rose Mutombo Kiese, pour le désengorgement des prisons, cette situation se constate jusqu'à ce jour. Les services carcéraux et pénitentiaires pointent, selon la FBCP, un doigt accusateur vers les magistrats voire le Conseil supérieur de la magistrature, qui seraient à la base de cette surpopulation carcérale. « Notre crainte est qu'avec les évasions à Butembo et ailleurs, que la prison centrale de Makala et la prison militaire de Ndolo connaissent le même sort comme ce fut le cas le 17 mai 2017, surtout que de gros poissons comme l'ancien conseiller spécial du chef de l'Etat congolais, François Beya, et l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Kabund, sont détenus au pavillon 8B, ensemble dans la même chambre avec plusieurs autres personnes », indique cette ONG qui insiste sur le désengorgement des prisons dans le pays.

Les cachots clandestins continuent à fonctionner

La FBCP rappelle la promesse faite par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, dès son entrée en fonction comme président de la République, de fermer tous les cachots clandestins et illégaux. D'ailleurs, a fait savoir cette ONG, un ministre chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires coutumières avait personnellement fait une descente sur l'avenue des Armées, ex-Haut commandement, pour fermer un cachot de la Direction générale des migrations. Mais, citant les informations en sa possession, cette organisation regrette que ces cachots clandestins dont le chef de l'Etat avait promis la fermeture continuent à fonctionner et soient, à ce jour, pleins de détenus qui y sont gardés dans des conditions infrahumaines.

Lucien Dianzenza

JUSTICE

Eugène Diomi Ndonga réhabilité par la Cour de cassation

Après dix ans de combat, la Cour de cassation vient d'annuler la condamnation du président du parti politique Démocratie chrétienne (DC), qui avait été condamné en 2013, à dix années d'emprisonnement ainsi qu'à des dommages et intérêts qui ont conduit au gel de ses avoirs, dans une affaire de viol sur mineures qui, selon la décision de la haute cour, serait montée de toutes pièces pour le mettre hors circuit politique.

La Cour de cassation de la République démocratique du Congo (RDC) vient de réhabiliter, dans son arrêt du 12 août 2022, à la suite du procès en révision, le président de la Démocratie Chrétienne (DC), Eugène Diomi Ndonga, après près de dix ans de harcèlement politico-judiciaire subi par le prisonnier politique du régime Kabila. Siégeant en matière de révision, cette haute cour a, en effet, acquitté définitivement l'honorable Eugène Diomi Ndonga et annule sa condamnation inique de 2013, « dans l'affaire de viol de deux fausses sœurs, qui avaient fabriqué leurs identités, accompagnées dans leur forfait par un individu présenté comme leur père, alors qu'il était un imposteur ».

Avec les éléments nouveaux apportés par les avocats de la défense, les juges de la Cour de cassation se sont donc rendu compte que la Cour suprême avait, en son temps, commis de graves erreurs judiciaires en condamnant un innocent et qu'Eugène Diomi Ndonga avait été injustement privé de sa liberté. « Il faut reconnaître qu'il avait été privé injustement de ses droits civils et politiques, qu'il recouvre totalement aujourd'hui », a indiqué un des avocats de Diomi, Me Benjamin Massamba, qui a ainsi déploré la tentative de mise à mort civile et politique d'un leader de l'opposition au pouvoir de l'époque.

Un jugement identique à celui du Comité des Droits de l'Homme

Le jugement de révision de la Cour de cassation, rappelle la DC dans un communiqué publié à cet effet, fait suite à celui du Comité des droits de l'homme des Nations unies dont il est semblable, qui avait condamné l'Etat congolais dans cette affaire. Ce comité avait, en son temps, noté que la vraie nature de cette affaire était celle d'un complot contre cette grande figure de l'opposition, à cause de sa volonté inébranlable de défendre l'élection d'Etienne Tshisekedi wa Mulumba à la magistrature suprême, après le hold-up électoral de 2011. [Ndlr : Eugène Diomi Ndonga était resté, à un moment, le seul



proche d'Etienne Tshisekedi qui a continué à réclamer « l'impérium » pour le président national de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) après ce hold-up électoral. Il avait auparavant créé une plate-forme électorale appelée Soutient à Etienne Tshisekedi puis, une autre dénommée Majorité présidentielle populaire (MPP), pour réclamer la victoire « volée ». Et Eugène Diomi Ndonga a également été le seul Congolais, dans l'histoire du pays, à obtenir, en 2016, un jugement en sa faveur de la part du Tribunal des droits de l'Homme des Nations unies siégeant à Genève.

Enfin, le droit est dit !

A la suite d'une procédure qui a duré plus de deux ans, la Cour de cassation de la RDC a reconnu l'innocence d'Eugène Diomi Ndonga, jugé en 2013, en violation de la loi sur le fonctionnement de la Cour de cassation, par une composition de la chambre siégeant irrégulièrement et sans aucune prise en compte des droits de la défense. Ses avocats ont relevé que celui-ci « fut arrêté, détenu au secret, jugé et condamné injustement, sans droit d'appel, par la Cour suprême de Justice siégeant comme Cour de Cassation, celle-ci n'ayant pas encore été mise en place ». « Les avocats de la défense avaient, en son temps, brandi les éléments du complot contre le président de la DC, comme les fausses identités des individus manipulés

contre lui ainsi que la fabrication pure et simple des accusations; mais ses droits à la défense et à son juge naturel avaient été superbement bafoués », a regretté cette formation politique.

Suite à l'introduction de son action en révision, Eugène Diomi Ndonga vient d'être totalement acquitté et sa condamnation annulée, comme l'avait exigé le Comité des droits de l'Homme des Nations unies, dans sa décision N°2465/2014.

La DC se dit reconnaissante

Face à cet arrêt, la grande famille de la DC a tenu à exprimer sa gratitude envers les juges de la Cour de cassation qui ont « dit le droit et rendu son honneur à un innocent ». Ce parti politique s'est également dit reconnaissant envers le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, « pour avoir centré sa vision politique sur le rétablissement de l'Etat de droit, en RDC et pour avoir exigé la libération de l'honorable Eugène Diomi Ndonga, dans le cadre de l'élargissement des prisonniers politiques emblématiques, comme mesure phare à l'aube de son mandat en tant que président de la République ».

Tout en saluant l'action de certaines ONG nationales et internationales de défense des droits de l'homme, « pour avoir, toutes, accompagné ce processus de rétablissement de la vérité ayant abouti à ce verdict historique de la Cour de cassation de la RDC, qui a rendu ses lettres de noblesse à la Justice congolaise », cette formation politique remercie aussi l'Union interparlementaire, pour avoir soutenu l'innocence du président de la DC, député de l'opposition à l'époque, victime, selon elle, « d'un harcèlement politico-judiciaire violent et de longue date » ; ainsi que tous les Congolais qui ont toujours défendu l'innocence d'Eugène Diomi Ndonga Nzomambu, par des marches, des manifestations de soutien ainsi que la revendication constante de sa libération et de sa réhabilitation.

Lucien Dianzenza

TRANSPORT FLUVIAL

Relance progressive des lignes Mbandaka, Kisangani, Kasai et Sankuru

Le bateau MB Lubero réhabilité a repris du service le 13 août. Avec une barge à passagers et trois cargos pour marchandises, il quitte Kinshasa pour Mbandaka, la capitale de l'Équateur.

Selon les informations en notre possession, le vaste programme de redynamisation du trafic fluvial de la Société commerciale des transports et de sports (SCTP) prévoit également la reprise d'autres voyages vers Kisangani, la capitale de la Tshopo, et Brazzaville, la capitale de la République du Congo. Le départ inaugural du bateau MB Lubero porte en lui l'espoir d'une renaissance de la SCTP, qui a déserté le fleuve Congo depuis plus de dix ans. Le samedi 13 août, le trafic fluvial a bien repris avec un premier voyage vers Mbandaka, la capitale de l'Équateur. Il s'agit d'un voyage test pour l'ex-Onatra qui n'a pas hésité à publier un communiqué pour annoncer l'événement. Bientôt, a-t-on appris, un autre voyage est en préparation vers Kisangani, dans la Tshopo, et une reprise du trafic fluvial entre Kinshasa et Brazzaville, les deux capitales les plus rapprochées du monde. « Je vous rassure de la reprise du trafic Kinshasa-Brazzaville, Kinshasa-Mbandaka et Kinshasa-Kisangani. Ça sera à un bon prix, un prix gagnant-gagnant », a expliqué le sous-directeur du dé-

partement des Ports et Trafic fluvial, Armand Osase. Nous apprenons, par ailleurs, que les prix figurent dans la fourchette comprise entre 15 et 25 dollars américains. Et les bureaux de la SCTP sont ouverts pour accueillir les visiteurs désireux d'acheter des billets ou de se renseigner sur les itinéraires déjà opérationnels : « Je fais un appel de mobilisation à tous les commerçants, tant de Kinshasa que de Brazzaville ».

Selon le comité de gestion, la société est bien en train de reprendre le contrôle du fleuve. Depuis un certain temps, les gestionnaires de la SCTP ont mis sur pied un programme de réhabilitation de plus de vingt bateaux pour couvrir les lignes fluviales. Pour l'heure, les bateaux déjà réhabilités sont le MB Lubero et le MB Nounoungou. Après Mbandaka, il y a aussi une ferme volonté de reprendre le voyage vers les capitales d'autres provinces du pays, à l'instar de la Tshopo, du Kasai et du Sankuru. Cette relance entre dans le cadre d'un processus plus large de redynamisation du secteur du transport fluvial en RDC : « Elle fait suite à la volonté du chef de

l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, et à une mobilisation de la SCTP pour renflouer les activités économiques à l'intérieur du pays et faciliter l'évacuation des marchandises à moindre coût », a précisé le sous-directeur des Ports et Trafics, Armand Osase.

Sur le plan de la logistique, la société dispose à ce stade d'une barge et de trois cargos pour marchandises. Pour faire revivre l'ex-Onatra à travers ce vaste programme, il faudra bien une libération de la créance de l'Etat. Toutefois, reprendre le fleuve Congo est une chose et reconquérir une clientèle en est une autre. Sur ce dernier point, rien n'est encore gagné. La plupart des critiques des passagers tournent autour de l'état général de dégradation de la flotte de l'ex-géant des transports et des moyens réels dont la société dispose pour relancer effectivement le trafic fluvial dans la durée. D'autres réactions vont dans le sens de dénoncer une propagande de mauvais goût de la SCTP, qui est en perte de vitesse dans le secteur fluvial depuis plus d'une décennie.

Laurent Essolomua

TRANSPORT FLUVIAL

Relance progressive des lignes Mbandaka, Kisangani, Kasai et Sankuru

Le bateau MB Lubero réhabilité a repris du service le 13 août. Avec une barge à passagers et trois cargos pour marchandises, il quitte Kinshasa pour Mbandaka, la capitale de l'Équateur.



La relance du trafic fluvial saluée par les usagers

Selon les informations en notre possession, le vaste programme de redynamisation du trafic fluvial de la Société commerciale des transports et de sports (SCTP) prévoit également la reprise d'autres voyages vers Kisangani, la capitale de la Tshopo, et Brazzaville, la capitale de la République du Congo. Le départ inaugural du bateau MB Lubero porte en lui l'espoir d'une renaissance de la SCTP, qui a déserté le fleuve Congo depuis plus de dix ans. Le samedi 13 août, le trafic fluvial a bien repris avec un premier voyage vers Mbandaka, la capitale de l'Équateur. Il s'agit d'un voyage test pour l'ex-Onatra qui n'a pas hésité à publier un communiqué pour annoncer l'événement. Bientôt, a-t-on appris, un autre voyage est en préparation vers Kisangani, dans la Tshopo, et une reprise du trafic fluvial entre Kinshasa et Brazzaville, les deux capitales les plus rapprochées du monde. «*Je vous rassure de la reprise du trafic Kinshasa-Brazzaville, Kinshasa-Mbandaka et Kinshasa-Kisangani. Ça sera à un bon prix, un prix gagnant-gagnant*», a expliqué le sous-direc-

teur du département des Ports et Trafic fluvial, Armand Osase. Nous apprenons, par ailleurs, que les prix figurent dans la fourchette comprise entre 15 et 25 dollars américains. Et les bureaux de la SCTP sont ouverts pour accueillir les visiteurs désireux d'acheter des billets ou de se renseigner sur les itinéraires déjà opérationnels : «*Je fais un appel de mobilisation à tous les commerçants, tant de Kinshasa que de Brazzaville*». Selon le comité de gestion, la société est bien en train de reprendre le contrôle du fleuve. Depuis un certain temps, les gestionnaires de la SCTP ont mis sur pied un programme de réhabilitation de plus de vingt bateaux pour couvrir les lignes fluviales. Pour l'heure, les bateaux déjà réhabilités sont le MB Luberon et le MB Nounoungou. Après Mbandaka, il y a aussi une ferme volonté de reprendre le voyage vers les capitales d'autres provinces du pays, à l'instar de la Tshopo, du Kasai et du Sankuru. Cette relance entre dans le cadre d'un processus plus large de redynamisation du secteur du transport fluvial en RDC : «*Elle fait suite à la*

volonté du chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi, et à une mobilisation de la SCTP pour renflouer les activités économiques à l'intérieur du pays et faciliter l'évacuation des marchandises à moindre coût», a précisé le sous-directeur des Ports et Trafics, Armand Osase.

Sur le plan de la logistique, la société dispose à ce stade d'une barge et de trois cargos pour marchandises. Pour faire revivre l'ex-Onatra à travers ce vaste programme, il faudra bien une libération de la créance de l'État. Toutefois, reprendre le fleuve Congo est une chose et reconquérir une clientèle en est une autre. Sur ce dernier point, rien n'est encore gagné. La plupart des critiques des passagers tournent autour de l'état général de dégradation de la flotte de l'ex-géant des transports et des moyens réels dont la société dispose pour relancer effectivement le trafic fluvial dans la durée. D'autres réactions vont dans le sens de dénoncer une propagande de mauvais goût de la SCTP, qui est en perte de vitesse dans le secteur fluvial depuis plus d'une décennie.

Laurent Essolomwa

FOOTBALL-TRANSFERTS

Ikoyo et Nsundi quittent DCMP pour Lupopo et Difaa El Jadida

Le milieu offensif Christian Nsundi (22 ans) du Daring Club Motema Pembe (DCMP) ne figurera pas dans la liste des joueurs retenus au sein des Léopards locaux de la République démocratique du Congo pour le stage de préparation avant la double confrontation contre les Sao du Tchad. Les deux pays se disputent une place à la phase finale de la 7^e édition du Championnat d'Afrique des nations (Chan) prévu pour janvier 2023 en Côte d'Ivoire. L'on apprend que le joueur séjourne actuellement au Maroc où il pourrait signer à Difaa El Jadida où évolue déjà le latéral droit international Dieumerici Mukoko Amale.



Christian Nsundi

Le team vert et blanc de Kinshasa a également laissé partir son défenseur central, Peter Ikoyo Iyembe (28 ans), désormais sociétaire du FC Saint-Eloi Lupopo de Lubumbashi. Il a paraphé un contrat de deux ans (jusqu'en juin 2024), rejoignant un autre nouveau venu chez les Viets du président Jacques Kyabula Katwe, Héritier Mongo Bombaka Lompala, en provenance de Primeiro do Agosto d'Angola. Lupopo s'est qualifié sans coup



Peter Ikoyo Iyembe

férer au deuxième tour éliminatoire de la Coupe de la Confédération après le forfait de la formation de Security System XI FC du Botswana. Le club a boosté son staff technique avec l'arrivée du technicien malien Mohamed Magassouba. Celui qui était sélectionneur des Aigles du Mali revient en fait dans Lupopo, club qu'il a entraîné en 1992. Il a déjà dirigé sa première séance d'entraînement.

Martin Enyimo

MERCATO

Mazembe et V.Club étoffent leurs effectifs

Le mercato d'été est dense aussi bien à l'étranger qu'au pays pour les footballeurs congolais. Engagés en Ligue des champions d'Afrique, le Tout-Puissant Mazembe, vainqueur de la 27^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), et l'AS V.Club, son dauphin, sont en train de renforcer leurs effectifs respectifs avant d'aborder la C1.



Michael Stephen Gopay

Exempté du premier tour éliminatoire de la Ligue des champions, le Tout-Puissant Mazembe de Lubumbashi est actif sur le marché des transferts. Le club dirigé par l'homme d'affaires et politicien Moïse Katumbi Chapwe vient de s'offrir les services de l'attaquant nigérian Michael Stephan Gopay (22ans), en provenance du FC Inhulets Petrove en Ukraine, pays actuellement en proie au conflit armé. Gopay arrive dans une ligne d'attaque à forte concurrence

avec Jephthé Kitambala, Jean Baleke, Joël Beya et Adam Bossu. Notons que Mazembe a laissé partir l'attaquant tanzanien Thoma Ulimwengu.

Outre Gopay, Mazembe a conclu le transfert de l'ailier congolais de Brazzaville Wilfried Nkaya (22 ans), en provenance de l'AS Otohô. Attendu à Lubumbashi, Nkaya passera sa visite médicale, avant de signer un contrat de deux ans. Nkaya avait marqué les esprits lors de la rencontre de son ancien club contre Mazembe



Chikito Lema Mabidi



Wilfried Nkaya

à Kinshasa en Coupe de la Confédération, étant auteur de l'égalisation d'Otohô.

Le club lushois a aussi annoncé l'arrivée d'un nouveau préparateur physique, le Français Rodolphe Duvernet (49 ans). Il prend la place laissée vacante après la rupture «*orangeuse*» du contrat avec Alex Coppolani actuel préparateur physique de l'équipe nationale du Mali. Passé par Valenciennes, Bastia et Auxerre en France, Rodolphe Duvernet a aussi déjà travaillé en Afrique, notam-

ment avec l'équipe nationale du Sénégal, la Jeunesse sportive de Kabylie et l'USM Alger en Algérie.

Deuxième représentant de la République démocratique du Congo en Ligue des champions, l'AS V.Club n'est pas en laisse dans le marché des transferts. Après le départ de Lilepo Makabi à Al Hilal du Soudan et les arrivées de Ngeleda Osako en provenance d'Ajax Cap Town d'Afrique du Sud et de l'Angolais Norberto Kiatualua, le club vert et noir de Kinshasa continue donc à se renforcer avec le retour après huit ans à l'étranger du milieu organisateur Chikito Lema Mabidi.

Parti de V.Club en 2014 après la finale perdue en Ligue des champions, le joueur passé par CS Sfaxien et Raja de Casablanca au Maroc, et à Sabail Futbol Klubu en Azerbaïdjan a paraphé un contrat de deux ans avec son ancien club. En plus de Shikito Lema, il y a un autre revenant dans V.Club, l'attaquant Tagy Etekiana. L'attaquant Burkinabé Elias Dianda, en pro-



Elias Dianda

venance de Salitas, rejoint, lui aussi, les Dauphins noirs de Kinshasa. Son bail s'expirera en 2025. La formation dirigée par l'avocate et conseillère à la présidence de la République Bestine Kazadi s'est aussi acquies un gardien de but de plus, Archimède Pululu, transfuge du FC Renaissance du Congo. Il a signé pour trois saisons et va apporter de la concurrence au gardien des Lions indomptables du Cameroun Simon Omossola.

M. E.

SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE

Les Kenyans l'emportent

Les athlètes kenyans, dans les deux versions, ont dominé la 17^e édition du traditionnel Semi-marathon international de Brazzaville (Smib), qui a repris ses droits le 14 août après deux ans d'interruption causée par la pandémie à coronavirus, alors que les podiums nationaux ont consacré deux nouveaux champions qui ont succédé à Eric Semba et Jodelle Ossou.

Cinq cent cinquante-cinq athlètes venus des douze départements du Congo ainsi que ceux venus des autres pays ont rivalisé d'ardeur, d'endurance et de détermination, laissant ainsi exprimer leurs talents sportifs dans la loyauté et dans l'esprit chevaleresque en affrontant les 21,100 km.

Le Kenyan Geoffrey Kipyego a dominé la course chez les messieurs en franchissant la ligne d'arrivée en 1h03min 05 secondes devançant l'Ethiopien Diriba Keleya (1h03min 19 secondes). Le Rwandais Félicien Muhitira complète le podium masculin en 1h04 min 45 secondes. Chez les dames, la Kenyane Lilian Jelecat s'est imposée en 1h 09min 55 secondes devant l'Ethiopienne Niguse Mamoemebet (1h14 min26 secondes) et l'autre Kenyane Agness Jeruto Barsiosio (1h18 min 55 secondes). Les vainqueurs internationaux, dans les deux versions, ont été récompensés à hauteur de 2,5 millions pour les premiers, deux millions pour les deuxièmes et 1,5million pour les troisièmes.

Chez les nationaux à défaut des habitués au podium suspendus par le comité de direction, le Smib a consacré de nouveaux vainqueurs. Kevin Bobanda a succédé à Eric Semba avec un chrono de 1h11min21 secondes.



Le président de la République posant avec les athlètes nationales Adiac

Le Congo a terminé 8e au classement général. « C'est une joie immense. Je suis aujourd'hui le meilleur congolais du Smib. Je me suis préparé en conséquence pour cette compétition. Chaque jour, je m'entraînais au Complexe sportif de la Concorde », a indiqué ce sprinteur de 800m qui a participé à des compétitions internationales au Maroc, au Nigeria et au Cameroun.

Il est suivi de près par Rocheteau Ondélé (1h11min24 secondes) et

Josué Moungani (1h11min39 secondes). Chez les dames, Chardevie Missamou a inscrit son nom au palmarès des vainqueurs en réalisant un chrono de 1h25 min 21 secondes devant Julienne Loufoua 1h29 min 06 secondes puis Alida Ngoma complète le podium (1h30 min 13 sec). Les vainqueurs nationaux ont, dans les deux versions, été récompensés à hauteur de deux millions pour les premiers, 1,5 million pour les deuxièmes et un million

pour les troisièmes. « Je viens de gagner la première place. Je suis très contente même si c'était un peu dur par rapport aux adversaires de haut niveau qui se présentaient devant moi. Je me suis bien préparée pour cette compétition. Je me suis améliorée puisqu'en 2009, j'étais troisième », a déclaré celle qui succède à Jodelle Ossou. Raoul Ominga, le directeur de la Société nationale des pétroles du Congo a salué les performances réali-

sées par les athlètes congolais tout en promettant de poursuivre l'engagement de subventionner leur placement dans les grands centres. « Nous allons encourager les athlètes congolais, en les envoyant encore à un stage dans un pays étranger même pour une durée de quatre mois pour que, l'année prochaine, nous ayons des Congolais sur le vrai podium », a-t-il indiqué. Le ministre des Sports a, par ailleurs, invité les autres sociétés et entreprises établies au Congo à associer leur label respectif à l'épanouissement des disciplines sportives du Congo. « A l'instar de la SNPC en athlétisme, le camp d'intervention est aussi large que varié puisque notre pays compte trente fédérations sportives nationales », a souligné Hugues Ngoulondélé.

Raymond Ibata s'est réjoui de la reprise de la compétition après deux années d'interruption. « Il faut repartir à zéro et faire en sorte que les choses repartent comme lors des seize dernières éditions car au niveau de la participation internationale, il n'y a pas eu autant du monde qu'avant », a-t-il déclaré. La compétition n'a connu que la participation de dix-sept athlètes internationaux

James Golden Eloué

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Diabes noirs aux anges

Les Diabes noirs ont remporté le 14 août leur 9e Coupe nationale en dominant l'AS Otho 1-0.



Hardy Binguila a inscrit l'unique but de la rencontre dans les arrêts de jeu de la première mi-temps, profitant d'une faute de main de Pavhel Ndzila. Ce but récompense une belle entame du match des Diablotins qui se sont procuré deux actions dans les cinq premières minutes sans se montrer très tranchants. Après avoir rééquilibré les débats, l'AS Otho a mis Giscard Mavoungou, le portier des Diabes noirs, à contribution. La frappe de Roland Okouri a obligé le gardien à déployer son talent pour écarter le danger à la 25e minute.

C'est la troisième fois consécutive que l'AS Otho a échoué en finale de la Coupe du Congo après 2018 et 2019 aux tirs au but respectivement face aux Diabes noirs et l'Etoile du Congo. Les Diabes noirs succèdent à l'Etoile du Congo.

La Source sourit

Chez les dames, le football club féminin La Source s'est imposé 10-9 lors de l'interminable séance des tirs au but face à Epah Ngamba après un score de 0-0. La Source succède à Epah Ngamba vainqueur en 2019.

J.G.E.

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 2, 3e journée

Victoire de Laval à Annecy dans le duel des promus (1-0). Marvin Baudry était titulaire au poste d'axial gauche dans la défense à trois des Tango.

Kévin Mouanga, titulaire lors de la première journée, puis remplaçant lors de la seconde, n'était pas retenu dans le groupe.

Sans Nolan Mbemba, blessé aux ischio-jambiers, Le Havre concède le nul 1-1 face à Pau. Sorti sur blessure à la 62e lors de la 2e journée, Mons Bassouamina était également forfait.

Tout juste prêté par le FC Lorient, Loris Mouyokolo était titularisé au sein de la défense à trois du Rodez Aveyron Football, battu chez le voisin nîmois (0-1). Averti à la 50e.

En revanche, pas d'Adilson Malanda, transféré au FC Charlotte en MLS : alors que le RAF souhaitait le garder dans le cadre d'un prêt, c'est finalement un transfert définitif qui a été homologué.

Toujours à l'infirmerie, Bryan Passi était absent lors du revers de Niort à Bordeaux (0-1). Jason Ngouabi n'était pas dans le groupe de Caen, qui prend un point à Dijon (2-2). Aeron Zinga, entré à la 63e, et Valenciennes chutent à Metz (0-2).

Première journée de cette édition 2022-2023, qui a été ponctuée par la relégation de six équipes. Deux joueurs, l'international Dembi et le novice Ipiélé, ont trouvé le chemin des filets.

National 1, 1re journée

Fred Dembi, aligné devant la défense, a permis au Red Star d'arracher le point du nul 2-2 à Saint-Brieuc. A la 90e+3, alors que les Dionisiens étaient menés au score, l'international congolais expédie une demi-volée en pivot dans le petit filet. Le Paris 13 Atletico prend un point à Châteauroux (0-0). Un bon point pour le promu chez l'un des favoris pour la montée en Ligue 2. Jordi Kaloukadilandi était titulaire en défense centrale, tandis que Randi Goteni était aligné à la récupération. L'ancien Troyen a été remplacé à la 56e.

Alain Ipiélé réussit ses débuts en triplant la mise pour l'US Dunkerque face au Mans (3-0). Lancé à la 61e, il s'est vite mis en action avec un lob du gauche qui échoue au ras du cadre.

Il fat finalement mouche d'un tir du gauche de l'extérieur de la surface après une percée depuis le couloir droit. Un joueur à surveiller pour le staff des Diabes rouges.

Yannis Mbemba, titulaire en défense, et Le Puy s'inclinent à Bastia-Borgo (0-1). Troisième dans la hiérarchie des gardiens de l'USO, Owen Matimbou n'était pas dans le groupe d'Orléans, auteur du nul 1-1 à Concarneau. Le portier de 20 ans devrait garder les poteaux de l'équipe B en National 3.

Camille Delourme

Appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet pour les services du commissariat aux comptes du Comité National Olympique et Sportif Congolais (CNOSC), Exercice 2022.



Tout cabinet intéressé doit soumettre une proposition technique et financière.

Date de clôture : le 20 Août 2022

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Le Secrétariat Général du COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF CONGOLAIS (CNOSC), sis rue Bouët Willaumez côté ouest/SIAT, Mpila), Brazzaville (République du Congo). Tél : (00242) 06 668 70 32 / 05 585 79 90 / 04 405 35 88

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Zoba Loubassa Clauzel Vivien Judicaël, je désire désormais être appelé Bazo Clauzel Vivien.

Toute personne ayant un intérêt légitime pourra faire une opposition dans un délai de trois (03) mois.

COMMUNIQUE

CENTRALE ELECTRIQUE DU CONCO, Société anonyme avec Conseil d'administration, au capital social de 44.732.000.000 FCFA, sise aux 29-30 Avenue Charles de GAULLES, B.P. : 1246, Pointe-Noire, République du Congo, RCCM : CG/PNR/08 B 608, NIU : M2008110000722120

Le Conseil d'Administration de la Centrale Électrique du Congo S.A. (CEC), réuni le 8 aout 2022, a nommé sur proposition des actionnaires, Messieurs :

- 1-SCARANI Paolo, en qualité de Directeur Général ;
- 2-DIBOU Marcelin, en qualité de Directeur Général Adjoint.

**Pour le Conseil d'Administration.
Le Président.**

IN MEMORIAM



14 août 2020 – 14 août 2022, il y a deux ans, l'Éternel rappelait à lui Missétété Égnètè Daniel Chyl EDC, docteur en agronomie et spécialiste en zootechnique de l'université de Turin, inspecteur vétérinaire, au terme d'une longue et pénible maladie.

La famille Missétété Lobèlè – Iloyi Ndèni implore quiconque aura ce jour une pensée pour lui et accorde à Daniel sa grâce et sa miséricorde.

Maître Michel TSALA Avocat à la Cour

Cabinet sis au n° 9, Avenue Denis Loemba, Centre-Ville A,
B.P. 5385 POINTE-NOIRE (CONGO BRAZZAVILLE)
Téléphone : (00 242) - 00 242 06 659 18 15 / 04 483 56 49
email : avocat_tsalamichel@yahoo.com

INSERTION LEGALE

TRANS+242 LOGISTIQUE ET SERVICES SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de F CFA : Cent mille (100 000)
Siège social : 21 rue Marie Alphonse Siefou, arrêt Vacherot,
Tchimbamba Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2022-B 1300137
Pointe-Noire – République du Congo

Suivant acte sous seing privé daté du 4 juillet 2022, enregistré le 7 juillet 2022 sous le n° 125/4/5864

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

OBJET : La société a pour objet :

- La vente du ciment au Congo et à l'export
- La location d'avions et le Conseil
- La vente du manioc au Congo et à l'export
- Le transport des marchandises au Congo

DENOMINATION : TRANS + 242 LOGISTIQUE ET SERVICES

SIEGE SOCIAL : 21 rue Marie Alphonse Siefou, arrêt Vacherot, Tchimbamba, République du Congo

DUREE : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM

GERANCE : Monsieur IWANGO MOUDOUA Claude François est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

RCCM : CG-PNR-01-2022-B 1300137

DEPOT LEGAL : Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 juillet 2022

**Pour insertion légale,
Maître Michel TSALA
Avocat à la Cour**



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ
LE QR CODE

ENTREPRENEURIAT

Trente-deux promoteurs de projets impulsés dans la ville océane

Après une formation de deux mois, les promoteurs de projets de la capitale économique disposent des plans d'affaires bancables et attendent les crédits avec l'assurance du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (Figa).

La sortie officielle de la première cohorte des promoteurs de projets de Pointe-Noire impulsés par le Figa, en partenariat avec les structures d'appui non financier, a eu lieu le 12 août sous l'égide de la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, Jacqueline Lydia Mikolo, en présence des ministres en charge des mêmes secteurs venus de la République démocratique du Congo, du Togo et de la Côte d'Ivoire.

Trente-deux projets ont été sélectionnés dans les secteurs d'activités à haute valeur ajoutée et fort potentiel de création d'emplois, entre autres, l'agriculture, la pêche, l'élevage, la pisciculture, la transformation agro-alimentaire, les technologies de l'information et de la communication. « 45% de ces projets d'entreprises sont en développement, 55% en création. Le coût global en besoins de financement et fonds de roulement est chiffré



Les autorités politiques et les promoteurs de projets impulsés à Pointe-Noire/Adiac

à 1.147.000FCFA », a précisé le directeur général du Figa, Arnel Fridelin Mbouloukoue. Le Figa apportera des garanties jusqu'à 80% en couverture de crédits accordés comme prévu dans le cadre de la convention d'octroi de garantie signée l'année dernière avec les banques et les établissements de

microfinances.

Pour sa part, la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel a indiqué que le contexte actuel, marqué par l'ouverture des marchés, le libre-échange et la crise financière, place l'entrepreneuriat au centre des problématiques de développement économique et social car pourvoyeur de richesses, créateur d'emplois et générateur de revenus nécessaires à la lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, a-t-elle poursuivi, le Figa se positionne non seulement comme un instrument d'inclusion économique et sociale, mais aussi comme un des leviers de la politique de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage.

« Le gouvernement continuera à prendre des mesures nécessaires à l'éclosion des entreprises, à la simplification des procédures de création d'entreprises, à la valorisation et la compétitivité des produits locaux, à la mise en œuvre des pôles sectoriels de production dans l'optique de la diversification de l'économie pour un développement économique et social inclusif », a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo, encourageant les promoteurs de projets qui viennent de franchir une nouvelle étape.

De leur côté, les promoteurs de projets sélectionnés à Pointe-Noire ont salué la démarche qui fait en sorte que leurs rêves deviennent

réalités. « Nous avons des idées novatrices pouvant créer de la richesse et l'emploi mais le financement nous a toujours posé problème. Aujourd'hui avec le Figa les choses changent positivement. Nous réalisons que le pays compte sur nous et que nous devons être à la hauteur des attentes », a déclaré Précieuse Koutou, promotrice d'un projet dans le secteur de la transformation agroalimentaire du miel.

En rappel, la cohorte des promoteurs de projets de Pointe-Noire qui viennent de réussir leur incubation n'est pas la première du genre. Bien avant, il y a eu la première cohorte nationale constituée de quarante-six promoteurs pour Dolisie et Madingou, respectivement dans les départements du Niari et de la Bouenza. Puis dans le département de la Cuvette : quarante-cinq promoteurs de projets dont quinze à Oyo, quinze à Owando et autant à Makoua. A Ouesso dans le département de la Sangha, il y en a eu quarante-cinq. A Brazzaville, ils étaient vingt-huit. Dans l'ensemble, les promoteurs de projets ont salué les efforts des pouvoirs publics visant à leur donner la possibilité de développer les petites et moyennes entreprises. Le Figa ne va pas s'arrêter en si bon chemin. Le tour viendra pour le reste des départements du pays.

Rominique Makaya

HUMEUR

Gare à la paresse dans les administrations !

Que ce soit dans les administrations publiques ou privées, il ressort ces derniers temps un triste constat relatif à la paresse administrative qui se caractérise par la non-exécution ou l'exécution partielle de certaines tâches auxquelles des agents sont appelés à réaliser. Et la conséquence immédiate, c'est le fonctionnement au ralenti de l'administration en général.

Non, nous ne parlons pas ici de l'absentéisme administratif que nous décrions toujours comme étant l'un des freins de la marche normale d'une administration. En revanche, nous fustigeons ce comportement proche de l'antivaleur de certains agents malintentionnés qui ne font pas leur travail en rapport avec le rôle qu'ils jouent dans l'articulation administrative.

Alors pourquoi ces malintentionnés acceptent-ils d'être là quand ils ne s'occupent pas de leurs tâches administratives ? Réponses immédiates, ils sont là pour plaire soit à la hiérarchie soit pour les salaires.

L'administration est au ralenti par le refus tacite des agents d'exécuter normalement leurs tâches. Cela tend à devenir une réalité normative au su et au vu de tous. « Je pourrai faire ce travail un autre jour », propos d'un agent, qui au lieu de travailler, a préféré s'asseoir aisément dans son bureau alors qu'un travail l'attend.

Ne confondons pas ces deux choses différentes, à savoir se rendre régulièrement au lieu de travail ou à son poste de travail et rester passif dans son bureau sans rien faire. Certains Congolais ont eu la sale habitude de créer la confusion dans leur rapport au travail. Nous pourrions appeler cela « présence inactive au boulot », comportement suicidaire pour une administration.

Encore que, disons-le clairement, le travail ou l'administration n'est pas un lieu de « tchatcher » ou de lire des messages sur WhatsApp ou de jouer aux jeux de hasard, alors que le travail administratif vous attend. Et si rien n'est fait pour arrêter cette paresse administrative par des sanctions disciplinaires, le risque est grand pour que ce comportement se généralise. Et le travail administratif journalier cessera d'être un motif pour lequel on se rend au boulot chaque matin. C'est la voie ouverte à l'administration au rabais.

Ceci étant, pour que l'administration fonctionne à merveille, comme le disait son père fondateur Henri Fayol, chaque agent doit être à sa tâche. La paresse administrative est un grand mal à combattre, car elle commence à s'enraciner dans nos habitudes.

Faustin Akono

SPECTACLE

Une création artistique inspirée de l'œuvre de Bill Kouelany

Publié en 2021 aux éditions Avrils, « Kipiala ou la rage d'être soi » de Bill Kouelany fera l'objet d'une représentation artistique le 31 août aux ateliers Sahn.

« Kipiala ou la rage d'être soi » est une création artistique, tirée du livre du même intitulé de l'auteur Bill Kouelany et mise en scène par la danseuse et performeuse Sam BB. Cette création mêle comédie musicale, théâtre, hip-hop, krump et danse contemporaine dans une synchronisation chorégraphique achevée.

Dans un post des ateliers Sahn, il est signifié que cette création fera intervenir plus de dix artistes de différentes disciplines, à savoir la musique, la danse, la performance, la contorsion. Parmi eux, on notera une présence remarquable des femmes. Une manière de montrer la force de caractère, le courage, le sang-froid, la liberté, l'habileté d'agir, en référence au protagoniste de cet ouvrage. « Venez vivre la liberté et la rage émises dans cette création artistique, le fruit d'un travail dur et acharné, le 31 août



LIEU : LES ATELIERS SAHM

Adresse : 168 - 170 rue Alexandry / Mpissa - Baongo
ateliersahm@gmail.com | +242 06 487 67 96



2022 aux ateliers Sahn, à partir de 18h », invite le centre d'art. Ouvrage de 342 pages, « Kipiala ou la rage d'être soi » est l'histoire de Bill Kouelany, une jeune fille congolaise devenue une artiste

hors-cadre. A travers ce roman autobiographique en forme de quête intérieure, l'autrice, qui est également une artiste plasticienne, partage sa philosophie consistant à emmener chacun dans la société à pouvoir se construire et se réaliser en fonction de ses aspirations.

« Depuis l'enfance, on la dit « kipiala » : provoquante, hors-cadre. Sa famille est son tourment. Son corps, une diablerie. Son pays, le Congo, un éternel champ de bataille. Alors, armée d'un prénom de voyou et d'une volonté insolente, Bill part à l'assaut de ses chaos intimes et de toutes les normes. De Paris au quartier Baongo, puis dans les forêts du Pool en guerre, elle ne cesse de mener son combat, pour l'art, la tolérance et la liberté », détaille un extrait du livre.

Merveille Atipo

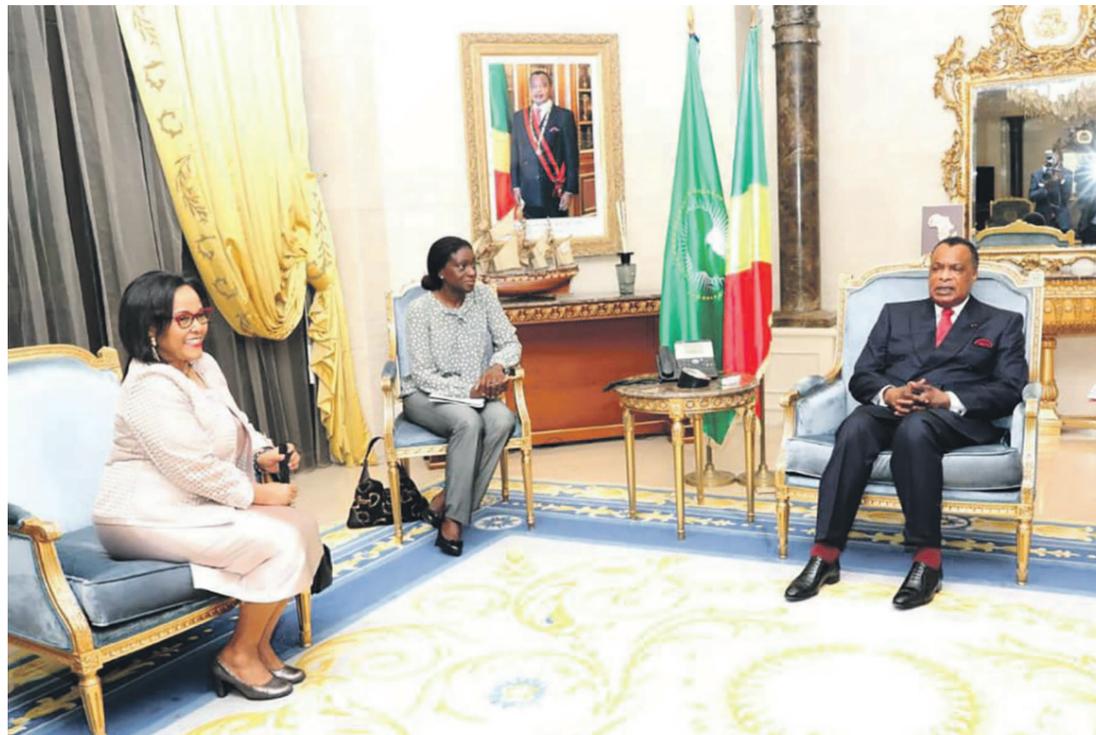
BRAZZAVILLE-KINSHASA

Le Nepad se montre rassurant sur la construction du pont route-rail

Reçue en audience le 12 août à Brazzaville par le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, la directrice générale de l'Agence de développement de l'Union africaine (Auda-Nepad), Nardos Bekele-Thomas, a annoncé que le projet de construction du pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa était en phase de finalisation.

Les entretiens entre les deux personnalités ont porté, entre autres, sur la coopération entre le Congo et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad). Selon Nardos Bekele-Thomas, le pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa rentrera, sous peu, dans sa phase d'exécution. « C'est une des priorités du programme de Plida. Je pense qu'à ce stade le dossier évolue, toutes les études ont été réalisées y compris les études financières. Nous n'attendons plus que l'investisseur. Le projet sera examiné lors de la table ronde des investissements qui aura lieu à Dakar, en janvier prochain », a-t-elle annoncé.

En effet, la prochaine table ronde de Dakar sera très déterminante, quant à la mise en œuvre des projets du Nepad restés pendants du fait de la Covid-19 qui a plongé l'organisation dans l'hibernation. « Le



Denis Sassou N'Gusso s'entretenant avec Nardos Bekele-Thomas/DR

Nepad a eu des programmes prioritaires dont la plupart ont été entamés avec à la clé beaucoup de résultats qui sont à inscrire dans le cadre

des progrès de cette organisation pendant des années. Il y avait des progrès, mais aussi des défis. Ce qu'il faut faire, c'est de tirer les leçons

pour savoir pourquoi tous les programmes n'ont pas été mis en œuvre », a poursuivi Nardos Bekele-Thomas, précisant que le Nepad est sur la voie du progrès.

Selon elle, il y a beaucoup de problèmes d'ordre financier et technique qui ont freiné l'élan du Nepad. A cela, s'ajoute l'incapacité du Nepad lui-même mais aussi de chaque pays à mettre en œuvre cette politique.

Notons que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique a été donc conçu pour répondre de manière cohérente et équilibrée aux principales priorités sociales, économiques et politiques du continent. L'Éthiopienne Nardos Bekele-Thomas est la première femme à diriger l'Agence de développement de l'Union africaine. Elle a été nommée et approuvée en tant que directrice générale par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors de la 35^e session ordinaire du sommet de l'Union africaine, en février 2022.

Parfait Wilfried Douniama

RÉFLEXION

L'Histoire retiendra ...

Oui, n'en doutons pas, l'Histoire, la grande Histoire retiendra le fait que ce 15 août 2022, soixante-deux ans donc après son accession à l'indépendance, le Congo s'affirme comme l'un des pays les plus stables et donc les plus fiables de l'immense continent africain. Alors, en effet, que tout autour de lui les tensions ethniques, religieuses, économiques ne cessent de s'aggraver comme on le voit au Cameroun, en République démocratique du Congo, en Centrafrique, Brazzaville a envoyé un signal fort à la communauté mondiale en conduisant dans la paix, ces six derniers mois, les échéances électorales sur lesquelles repose aujourd'hui toute démocratie digne de ce nom : élection présidentielle, élections législatives, élections locales.

Certes rien n'est jamais définitivement gagné dans les sociétés humaines, surtout dans le temps que nous vivons où les nouvelles technologies sont loin, bien loin d'être maîtrisées par les États et les gouvernements, mais le Congo a entre les mains tous les outils nécessaires pour franchir une étape décisive sur la voie de l'émergence. Doté d'un pouvoir fort mais respectueux de l'État de droit et d'institutions démocratiques du haut en bas de l'échelle sociale, ayant su négocier avec les institutions financières internationales des accords de long terme en vue du règlement de sa dette publique, doté d'une jeunesse ambitieuse et ouverte sur le vaste monde, possédant d'immenses ressources naturelles non encore exploitées, il détient tous les atouts nécessaires pour franchir les obstacles dressés sur sa route comme sur celle de tous les pays de l'ancien Tiers-monde.

Tel est bien, d'ailleurs, le sens du message à la Nation que le président Denis Sassou N'Gusso a adressé dimanche soir à la nation congolaise en faisant valoir le capital naturel, humain, social, culturel que détient le Congo et en demandant au peuple congolais de se mobiliser pour aller de l'avant. Un message que nous publions ici même dans son intégralité et qui s'inscrit parfaitement dans le contexte très positif que les grands scrutins des six derniers mois viennent de confirmer sans la moindre ambiguïté.

Plus le temps passe plus il devient évident que le Congo est perçu par les puissances extérieures comme l'un des pays les plus sûrs du continent. Avec, au cœur de leurs analyses, le rôle aussi important que discret joué par Brazzaville dans la prévention et la gestion des crises qui menacent aujourd'hui la paix en

Afrique. Mais aussi l'idée qui fait lentement mais sûrement son chemin dans la sphère diplomatique selon laquelle la capitale du Congo pourrait devenir la capitale de l'Union africaine si, par malheur, Addis-Abeba se trouvait submergée par la violence qui menace aujourd'hui très directement l'Éthiopie et la Corne de l'Afrique.

N'allons pas plus loin dans l'anticipation des événements à venir, mais observons avec la plus grande attention les liens qui se nouent aujourd'hui entre la République du Congo, les États et les gouvernements africains, les puissances extérieures au continent, les institutions de la gouvernance mondiale. Elles pourraient bien, en effet, nous réserver quelques bonnes surprises dans les semaines et les mois à venir.

Jean-Paul Pigasse